

**GRUPE DE TRAVAIL THÉMATIQUE « PROGRAMMATION » — Séance du 09 janvier 2007**

Présidence

Monsieur Jean-Pierre CAFFET

Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture**Participants**

Monsieur Alain LE GARREC

Conseiller de Paris

Monsieur Thierry LE ROY

Garant de la concertation**RATP Agence Paris**

Monsieur Lorenzo SANCHO DE COULHAC

Monsieur Denis MASJURE

ESPACE EXPANSION

Madame Marguerite DES CARS

Monsieur Dominique HAUTOBOIS

Monsieur Stéphane ROMBAUTS

Agence SEURA

Monsieur Jean-Marc FRITZ

Monsieur Franck RIGAUD

Cabinet BERENICE

Monsieur Jérôme MASSA

COTEBA

Monsieur Jean-Baptiste REY

Conseil de quartier des Halles

Madame Dominique GOY BLANQUET

Conseil de quartier « Vendôme – Palais Royal »

Madame Alberte LECLERQ

Amicale des Locataires du 118 rue Rambuteau

Monsieur Bernard BLOT

Association « Accomplir »

Monsieur Gilles POURBAIX

Association « TAM TAM »

Monsieur Fabrice PIAULT

Association « Vivre le Marais »

Madame Isabelle THOMAS LE DORE

Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports d'Île-de-France

Monsieur Yves BOUTRY

Association des Usagers des Transports (AUT Paris)

Monsieur Marc VIRE

EPPUR

Monsieur Pierre DIMEGLIO

Madame Camille GARDESSE

Conseil Syndical des 5-7 rue des Innocents

Monsieur Jean-Pierre MARTIN

Association « Les Bachiques Bouzouks »

Madame Elisabeth BOURGUINAT

Association « Glob' Halles »

Madame Dominique MAGNIETTE

Association « Paroles des Halles »

Monsieur Pierre GRENET

Association de défense des riverains châtelet-les-halles

Monsieur Jacques CHAVONNET

Collectif Beaubourg les Halles

Monsieur Alexandre MAHFOUZ

Association « Vivre aux Halles Montorgueil Montmartre Saint Eustache »

Madame Françoise THOMAS

Association « Mains Libres »

Monsieur Bernard BLOT

GIE FORUM DES HALLES

Monsieur André LABORDE

FORUM DES IMAGES

Monsieur Glen HANDLEY

Institut Français D'urbanisme

Madame Michèle COLLIN

Madame Marie BASILE

Association « ChanDanse des Sourds »

Madame Fanny CORDEROY DU TIERS
Madame Armelle RICCIO
Monsieur Alban LEDUC
Monsieur Thomas HILLYARD
Monsieur Androv MITICO
Madame Claudine CONNAN
Monsieur El hachimi MOATI

Association « Glob' Halles »

Monsieur Régis CLERGUE DUVAL

Cabinet de J-P. Caffet

Monsieur Renaud PAQUE

Ville de Paris/ Direction de l'urbanisme

Madame Veronique FRADON
Monsieur François BODET

APUR

Monsieur Olivier NICOLAUD

Ville de Paris/ DDEE

Monsieur Pierre SLOSBERG

Association « La Clairière »

Monsieur Bruno RENE-BAZIN

Atelier des Halles

Monsieur Arnaud VIGNON

Paroisse Saint Eustache

Monsieur Jean POYET

Cabinet de Jean-François LEGARET

Monsieur Benoît BOUANCHAUD

Ville de Paris/ Agence mobilité DUD

Madame Sèda BELKAHIA-DROUILLARD

**Ville de Paris/ DUD/ Service d'aménagement et
grands projets**

Monsieur Alain CHAPUT

M. Jean-Pierre CAFFET (Président – adjoint au maire de Paris, chargé de l'architecture et de l'urbanisme)

Si vous voulez prendre place pour que nous puissions commencer notre dernière réunion de concertation sur le sujet qui nous intéresse, à savoir le concours du « Carreau ».

Avant tout, je voudrais vous présenter tous mes vœux pour cette nouvelle année, vous souhaiter une année 2007 la meilleure qui soit, sur le plan personnel bien sûr et sur le plan professionnel pour les occupations que vous avez. Et puis je formule des vœux aussi pour que nous puissions construire un projet qui soit le meilleur possible. Voilà ce que je voulais vous dire d'entrée. Donc, encore une fois, bonne année à tous.

Alors, je disais à l'instant que nous arrivons au terme de cette phase de concertation qui a commencé par un comité plénier de concertation, suivi par six ou sept réunions sur les différents aspects thématiques de ce concours, à savoir la programmation, les circulations verticales, les questions d'architecture, au cours desquelles nous avons essayé, dans ce cahier des charges, d'enranger, de synthétiser les apports des uns et des autres de manière à ce qu'on puisse lancer un concours qui ne soit pas fermé, qui soit un concours ouvert et qui, sur toute une série de sujets, lève des portes ouvertes et ne les ferme pas définitivement.

Vous avez reçu un certain nombre de chapitres de ce cahier des charges, numérotés par parties. Vous avez dû avoir normalement tous les parties B1, B2, B3, B4 et B5 qui, je crois, contiennent l'essentiel des conclusions que la Ville, en relation avec ses partenaires, a tiré des échanges que nous avons eus pendant maintenant à peu près deux mois, deux mois et demi, sans compter les discussions qui ont eu lieu, par exemple, sur le jardin avec Yves CONTASSOT ou bien avec Christophe GIRARD sur les équipements culturels.

Cette soirée est consacrée, comme cela avait été indiqué, à un balayage de ce cahier des charges. Je crois qu'avec les documents que vous avez reçus, nous sommes au cœur de la problématique de ce concours, de ce qu'il contient, et ce que j'ai souhaité, c'est ne pas avoir de présentation qui dure une demi-heure, une heure ou une heure et demie, mais que nous puissions avoir l'échange le plus complet possible sur les remarques que vous avez à faire, les questions que vous avez à poser, les suggestions ou les propositions que vous pouvez être amenés à formuler, de manière à ce que dans les quarante-huit, voire les soixante-douze heures au maximum, nous puissions éventuellement

introduire un certain nombre de modifications et revenir sur tel ou tel aspect, préciser tel ou tel point, sachant que le concours a été fixé –maintenant, la date est définitive –au 18 janvier.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction. M Le Roy, le garant de la concertation, me demande la parole et donc, je la lui passe. Ensuite, s'il n'y a pas de remarque ou de question liminaire, je vous proposerai que nous puissions avoir un échange sur le document qui vous a été remis –un peu tardivement, je le concède volontiers encore une fois –, de manière à ce que la Ville puisse se faire une religion sur la manière dont vous avez reçu ce document.

M. Thierry LE ROY (garant de la concertation)

Merci Jean-Pierre CAFFET. Je prends la parole au début de cette réunion, parce que je la considère comme importante. Elle est importante notamment parce que c'est la réunion qui peut donner son éclairage à l'ensemble des réunions qui l'ont précédée, les sept réunions de concertation. Et c'est la réunion qui doit permettre d'assurer les participants qu'on n'a pas perdu en route ce qui s'est dit pendant les réunions en question. On ne va pas aborder de nouveaux sujets aujourd'hui, mais plutôt faire ce travail de vérification que l'on a bien pris en compte tout ce qui s'est dit, soit pour le retenir, soit pour l'écarter, et en sachant dans chaque cas les raisons.

Je prends la parole aussi parce que cette fois, ce n'était pas l'habitude, j'ai proposé aux associations qui participent à notre groupe de travail une réunion préparatoire à laquelle tous ceux qui le souhaitent se sont rendus. Elle s'est tenue hier, j'ai à peine eu le temps de vous le signaler, Jean-Pierre CAFFET, c'est pour cela que je l'évoque maintenant. Cette réunion, ce n'est pas à moi d'en restituer aujourd'hui la teneur, d'ailleurs le tour de table qui va être fait va vous le faire apparaître, mais je voudrais seulement signaler deux choses :

C'est d'une part, bien sûr, le sentiment assez général, on va vous le dire, que le cahier des charges qui est un document substantiel (une trentaine de pages) auquel il manque peut-être encore un ou deux chapitres, est parvenu peu de temps avant la réunion –vous le savez et vous le reconnaîtrez évidemment, mais quatre jours pour avaler un document comme ça...! Certains l'ont fait, certains ont réagi et ont pu le faire substantiellement ou le feront, mais c'est vrai que c'était un exercice difficile.

D'autre part, peut-être parce que la lecture a été faite rapidement, j'ai enregistré hier un sentiment que précisément, tout ce que l'on avait dit pendant les sept réunions ne se retrouvait pas dans ce cahier des charges. Ce qui est probablement normal parce que, ce que vous n'avez pas voulu y mettre, il n'y avait pas de raison d'expliquer dans le cahier des charges les motifs pour lesquels cela n'y était pas. Mais aujourd'hui, précisément, il faut que cela apparaisse et donc je voudrais insister sur ce point.

M. Jean-Pierre CAFFET

J'ai reçu un certain nombre de contributions écrites, dont certaines cet après-midi ; j'ai essayé de les lire le plus rapidement possible, afin de n'en oublier aucune. Il y a des questions qui sont posées, il y a des suggestions ou des propositions qui sont faites. Et puis il y a ceux qui ne m'ont pas envoyé de propositions, enfin de texte écrit, mais que, bien évidemment, je suis prêt à entendre, à écouter et à répondre à tout ce qu'ils pourront nous dire ce soir.

Ce que je vous propose également, c'est que nous nous donnions peut-être une heure limite de réunion ; je pense que 21 heures est une heure à peu près correcte pour tout le monde, en essayant les uns et les autres peut-être d'aller à l'essentiel et en faisant des interventions courtes, aussi bien d'ailleurs pour la maîtrise d'ouvrage que pour les autres participants à cette réunion.

Tout le monde est d'accord sur 21 heures ? [Oui] Madame BOURGUINAT, vous êtes la première à demander la parole.

Mme Élisabeth BOURGUINAT (association « Les Bachiques Bouzouks »)

Juste pour une remarque liminaire. Vraiment, l'absence des deux chapitres B6 et B7 nous a extrêmement gênés, donc on est tout à fait d'accord avec le fait de ne pas faire une présentation du cahier des charges puisqu'on en a tous pris connaissance, en revanche, franchement, il faudrait nous donner la teneur de ces deux chapitres ; si Mme BARBÉ pouvait le faire, parce que c'est extrêmement important pour nous pour pouvoir apprécier le reste. On comprend mal pourquoi on n'a pas eu ces deux chapitres, si on pouvait avoir l'explication, merci.

M. Jean-Pierre CAFFET

Alors, il y a une explication...Il y a une double explication. Je vous avais dit, et d'ailleurs je ne l'ai jamais caché, que je ne pouvais pas mettre sur la table l'intégralité du cahier des charges. J'avais consulté d'ailleurs la direction des Affaires juridiques de la Ville qui m'avait dit la chose suivante : tout ce qui a été discuté dans la concertation, ce qui constitue en fait le cœur du projet, et donc, de mon point de vue, ce sont les parties B1 à B5, ça ne pose aucun problème. Mais la direction des Affaires juridiques m'a dit, « *il y a un risque juridique fort si le cahier des charges est diffusé dans son intégralité* ». Donc, le choix qui a été fait par la Ville, c'est justement de vous diffuser les parties qui ont nourri nos discussions depuis maintenant deux mois et demi, voire trois mois, et que je considère encore une fois comme étant le cœur du projet, puisque ça porte sur la programmation, ça porte sur les liaisons verticales, sur l'architecture du bâtiment, sur les relations entre le bâtiment et le jardin.

Ce qui ne vous a pas été communiqué, j'ai considéré que c'étaient des parties un peu techniques : la partie B6 – puisqu'on s'est arrêté dans la diffusion à la partie B5 – concerne la qualité environnementale du bâtiment dans laquelle il y a toute une série de considérations techniques. Ce que je propose éventuellement, c'est que Mme BARBÉ ou Véronique FRADON puisse vous en faire un résumé relativement succinct. Il y a d'ailleurs des précisions qui figurent dans la partie B6, mais que l'on retrouve en fait dans d'autres parties, comme la partie B5 par exemple ; je pense notamment à ce qui est dit sur la consommation énergétique du bâtiment. Mais il y a beaucoup dans cette partie de considérations techniques et vous avez eu le plan. La partie B7, ce sont les contraintes, c'est encore plus technique que la partie B6 ; ce sont en fait toutes les séries de contraintes réglementaires, de contraintes de non-utilisation, par exemple, de produits toxiques, etc., de matériaux qui ne sont pas homologués... Bon ! Moi, j'ai considéré que ce que l'on vous devait, c'était le fruit de nos discussions telles qu'elles se sont déroulées pendant les trois mois, mais si vous voulez un court exposé sur la partie B6, voire sur la partie B7, je suis tout à fait prêt à le faire, mais comprenez que pour des questions de sécurité juridique du concours, je ne peux pas diffuser intégralement le cahier des charges.

Mme Élisabeth BOURGUINAT

Juste dans la même série, on s'est posé une question hier soir : Est-ce que, au moment où vous allez communiquer ce cahier des charges aux candidats, il sera rendu public ou pas ? Le cahier des charges final. On le souhaiterait vivement.

M. Jean-Pierre CAFFET

Alors, ce dont je suis sûr, c'est qu'avant la désignation des candidats qui aura lieu le 18 janvier, ça je sais que je ne peux pas le faire. Il faut que je m'assure de la possibilité de rendre public ce cahier des charges une fois que les dix candidats auront été désignés. En tout état de cause, je pense qu'il faudra réserver quand même un petit temps de latence et pas le publier ou le mettre sur le site Internet le dix-huit au soir. Il y a des candidats, certains d'ailleurs qui pourront être étrangers et qui ne l'auront que vingt-quatre heures ou quarante-huit heures après. Donc il faut que je vérifie que juridiquement, cela ne pose aucun problème pour des questions de sécurité juridique du concours, c'est-à-dire un cahier des charges qui est mis sur la place publique. Et deuxièmement, quel est le temps de latence, je dirai un peu décent, si la possibilité juridique de le rendre public est ouverte ? Là, très honnêtement, il faut que je consulte la direction des Affaires juridiques, parce que je n'ai pas la réponse à cette question.

Il n'y a plus de question liminaire ? Bon ! Écoutez, je propose peut-être que nous rentrions maintenant... À moins que Mme FRADON veuille faire, si vous le souhaitez, un petit exposé sur notamment la B6 et un mot sur la B7.

Mme Véronique FRADON (direction de l'Urbanisme, mairie de Paris)

La Ville de Paris, vous le savez, a engagé une démarche de développement durable. Cela se traduit notamment dans des documents sur lesquels nous nous sommes appuyés : des documents du Plan local d'urbanisme, avec le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD), avec également un cahier des recommandations environnementales qui accompagne ce Plan local d'urbanisme. Donc, dès le départ, sur les Halles, la Ville de Paris a fait le choix d'une démarche volontariste. Vous avez pu voir, dès l'avis d'appel public à la concurrence, que nous demandions dans les équipes qui pourraient être candidates qu'il y ait des compétences environnementales et, d'autre part, dans l'évaluation qui sera faite des sept à dix projets qui seront rendus au final, le critère de la pertinence de la réponse au regard des enjeux environnementaux pèsera de façon non négligeable, puisque c'est une évaluation à 30 % un poids accordé de 30 % à ce critère.

Les objectifs de développement durable, ce n'est pas un sujet qui se positionne à côté du reste du cahier des charges, en fait, ils irriguent la totalité du cahier des charges. C'est-à-dire que la partie B6 sert effectivement à reprendre l'ensemble de la démarche développement durable, à en présenter la totalité. Elle renvoie, pour beaucoup d'éléments, sur d'autres parties du cahier des charges, que ce soit les parties B1 à B5 ou sur des points plus techniques sur la partie B7. D'autre part, quelques éléments plus spécifiques sont présentés de façon un peu plus détaillée dans cette partie B6, mais globalement, la démarche de développement durable a servi à l'ensemble du cahier des charges.

Je vous propose de ne pas faire une présentation exhaustive de cette partie B6, mais de nous focaliser sur ce qui concerne le cadre urbain et sur ce qui concerne cette dimension environnementale du développement durable.

Le premier objectif essentiel sur lequel on s'est appuyé, c'est l'objectif d'offrir un cadre urbain vivant, chaleureux, confortable dans le cadre de ce projet. Alors, quand on dit « confort », cela se décline sur de multiples dimensions.

C'est un confort visuel. Les questions d'accès à la lumière du jour, par exemple, dans les équipements, les commerces ; la qualité de l'éclairage artificiel que l'on va mettre en place. C'est ce type de démarche. Le confort, c'est aussi sur le plan acoustique – ce sont des questions que l'on a déjà, pour certaines, évoquées ensemble ici – acoustique à l'intérieur des locaux fermés, mais acoustique aussi dans des espaces publics qui pourraient être ouverts. Le confort, c'est aussi les questions de qualité de l'air, donc avec derrière la ventilation, la limitation des polluants intérieurs qu'on pourrait trouver dans un bâtiment neuf, etc. Ce sont également les questions liées aux effets de vent, c'est un sujet que l'on a évoqué aussi, c'est des questions d'ensoleillement, par exemple les ombres portées du bâtiment sur les immeubles environnants, et c'est bien sûr aussi le confort thermique que l'on attend dans les différents espaces qui seront créés.

Pour illustrer un peu cela, on attend des choses au stade du concours qui vont se traduire plutôt sous la forme de notes explicatives fournies par les différents concurrents, mais également, je parlais tout à l'heure des ombres portées, on demande par exemple dès le stade du concours un schéma aux différents concurrents pour montrer les ombres qui seront portées sur les bâtiments voisins. Bien évidemment, l'ensemble des sujets dont je viens de parler et dont je vais parler dans la suite, dans les études ultérieures une fois que le lauréat aura été retenu, ces différents sujets seront approfondis et passeront par exemple par l'utilisation d'outils de simulation – je pense par exemple aux questions thermiques où il existe des outils auxquels on fera appel.

Quand on parle d'un cadre urbain de qualité, on parle aussi d'accessibilité – vous avez pu voir dans la partie B4 que ce sujet faisait l'objet d'une attention particulière – pour les personnes souffrant de handicap moteur, mais également des différents types de handicaps sensoriels. Enfin, un cadre urbain de qualité, c'est aussi tout ce qui concerne le développement d'une trame verte, la réflexion sur les surfaces dans le cadre du « Carreau » qui pourront être végétalisées, tout en se posant d'emblée la question de la gestion de ces surfaces dans la durée, de leur entretien, de leur fonctionnement, etc.

Voilà brièvement pour les sujets qui sont directement liés à la qualité du cadre urbain. Je vous propose de passer au deuxième grand thème essentiel qui est vraiment à proprement parler développer une gestion de l'environnement qui soit économe et responsable, donc vraiment les questions environnementales *stricto sensu*.

Alors là aussi, on retrouve des thèmes qui sont multiples. D'une part, la gestion de l'eau et de l'assainissement : c'est la mise en place d'un ensemble d'outils permettant d'éviter tout gaspillage de l'eau potable, par exemple. C'est également quelle utilisation on a des eaux pluviales qui tombent sur le « Carreau », et donc qui peuvent être utilisées par exemple pour partie à l'intérieur du jardin. C'est ce type de démarche-là. Une gestion de l'environnement économe et responsable, c'est aussi bien sûr la maîtrise de la consommation énergétique. Donc, prendre en compte ces questions de consommation énergétique dès la conception du bâtiment et, également, la Ville de Paris fixe la barre au-dessus de la réglementation qui existe actuellement qui est la RT 2005, l'objectif fixé étant 20 % au-dessus de ce qui est exigé aujourd'hui par la réglementation.

Les questions environnementales, c'est aussi bien sûr la question des sources d'énergie auxquelles il est fait appel, et donc là, on est sur une démarche d'incitation des différents concurrents à faire appel à la production d'énergie renouvelable qui pourrait passer notamment par l'utilisation de panneaux photovoltaïques sur une partie de toit des bâtiments qui seront construits, sans bien sûr remettre en cause les questions de transparence dont nous avons pu discuter ensemble.

Les questions environnementales touchent aussi bien sûr au choix des matériaux. Je disais tout à l'heure que les thèmes dont on parle là au titre du développement durable se retrouvent dans le cahier des charges parce que, bien sûr, dans le cahier des charges, on va retrouver tout un ensemble de prescriptions, mais qui sont faites avec une optique de développement durable. Donc, ce choix des matériaux, c'est en premier lieu la durabilité de l'ouvrage que l'on va créer prochainement, c'est la facilité d'entretien aussi des différents types d'espaces que l'on va créer et des surfaces vitrées qui pourront être mises en place, etc., et c'est le choix des produits de construction en eux-mêmes, par exemple en favorisant des matériaux qui sont écolabellisés ou des dispositifs équivalents.

La dimension environnementale, c'est aussi se poser dès maintenant la question du chantier et donc de mettre en place un chantier qui sera à faible impact environnemental. L'approche est de favoriser une filière sèche, c'est-à-dire – sans trop rentrer dans le jargon – éviter de couler du béton sur place, gérer les déchets, les réduire, maîtriser également les nuisances vis-à-vis des riverains. Là aussi, ce sont des choses qui s'affineront au fur et à mesure de l'avancement des études, mais qui d'ores et déjà sont inscrites dans les documents à destination des concepteurs.

Enfin, cela peut paraître un sujet un peu secondaire, mais toutes les questions d'exploitation, de maintenance, de logistique sont également intégrées dès maintenant ; ce sont aussi des points sur lesquels on insiste dans le cahier des charges, parce que derrière, il faudra que le bâtiment fonctionne de façon satisfaisante en matière de livraisons, de locaux... Des choses toutes bêtes, telles que les locaux techniques pour prévoir l'entretien, le nettoyage, mais qui parfois posent problème dans la vie d'un bâtiment, parce qu'elles n'ont pas été prises en compte correctement d'emblée.

Voilà un peu pour vous dresser le panorama de ces sujets liés au développement durable.

M. Jean-Pierre CAFFET

Il y a, dans cette partie B6, énormément de considérations techniques. Sur l'eau, par exemple, il est dit que pour économiser l'eau dans les équipements, il faut prévoir des réducteurs de pression si $P > 3$ bars. Voilà qui n'apporte rien fondamentalement à la conception du projet !

Mme Catherine BARBÉ (direction de l'Urbanisme, mairie de Paris)

J'enchaîne rapidement sur les contraintes, puisque vous avez eu le plan détaillé, y compris du B7 et vous avez pu voir un peu ce dont il s'agit. Les contraintes sont listées par thème, et là, on est dans quelque chose d'encore plus descriptif que ce que vient de donner Véronique FRADON.

Les contraintes réglementaires, c'est le rappel des règles du PLU, qui par ailleurs est donné aux candidats, et des autres réglementations qui s'appliquent et qui sont listées ; par exemple, la

réglementation des établissements recevant du public ou d'autres documents de même nature (accessibilité des handicapés, etc.).

Les contraintes de sécurité, c'est un rappel des caractéristiques de sécurité du site et des règles de sécurité qui ont été imposées lors de la construction et des pratiques de sécurité qui s'imposent aux concepteurs. Règles de sécurité qui ont été discutées avec la préfecture de police et validées par elle pour que nous les intégrions dans le cahier des charges, qui a été relu également par nos interlocuteurs (préfecture de police et sapeurs pompiers).

Les contraintes techniques. Il s'agit des contraintes très techniques de génie civil, de capacité portante, ventilation... Toutes choses qui sont préparées par le bureau d'études associé à SEURA et qui permettront aux candidats de savoir ce sur quoi ils peuvent se reposer pour développer les caractéristiques techniques de leur projet, et donc leur projet.

Les contraintes de fonctionnement. Les horaires d'ouverture, c'est à la fois les horaires actuels et ce qu'il est éventuellement envisagé pour les équipements avec une plage horaire légèrement supérieure pour ce qui concerne les bibliothèques (jusqu'à 19h30) et, à part ça, pas de changement pour ce qui concerne les équipements (conservatoire jusqu'à 22 heures et pratiques amateur jusqu'à 22h30). Il n'y a pas à ce jour de précision particulière pour les services métropolitains. Pour les commerces, la plage horaire est inchangée à ce jour et, pour les cafés-restaurants, la plage horaire suggérée est de 10 heures à 2 heures du matin. Pour les commerces en sous-sol, là aussi, la plage horaire est inchangée, de même que pour les cafés et les cinémas. Par ailleurs, sont longuement rappelées aux candidats les contraintes de fonctionnement et d'ouverture actuelles des espaces souterrains, puisque vous savez qu'elles varient, suivant les différents accès, en fonction de la desserte qu'ils assurent ou non aux cinémas et aux transports en commun.

Les contraintes de confort des parties communes. Confort thermique avec une description de la situation actuelle et une description de la situation future qui recoupe globalement ce que disait Véronique FRADON à l'instant : avoir des températures peu différentes des températures extérieures, éviter les températures néanmoins inférieures à 15°. Des notions également sur la lumière et les ambiances lumineuses pour essayer d'améliorer les choses en termes d'éclairage, mais certainement pas de les dégrader, que ce soit l'éclairage naturel, l'éclairage fonctionnel ou ce que l'on appelle « les illuminations », l'éclairage événementiel. Acoustique, même chose, essayer d'améliorer et non pas de dégrader.

On demande également (en B 746) que les concurrents proposent des implantations possibles pour des manifestations événementielles comme il y en a actuellement dans le site, que la signalétique améliore les choses et affiche clairement les émergences de la gare métropolitaine, comme c'était ressorti de nos débats. On parle ensuite des livraisons, là aussi pour qu'elles soient le mieux adaptées possible à la situation future ; même chose pour les collectes de déchets en ajoutant le tri sélectif pour intégrer les préoccupations environnementales.

Les contraintes de phasage, avec tout ce dont nous avons discuté à plusieurs reprises, en particulier la non-interruption de fonctionnement du site, que ce soit pour ce qui concerne les espaces de transports, les espaces commerciaux ou les équipements. Voilà à peu près ensuite ce qui est donné comme orientations. Cela renvoie ensuite à des parties annexes qui sont pour l'essentiel les programmes détaillés des équipements publics : le conservatoire, la bibliothèque, etc., qui sont adaptés par la direction des Affaires culturelles à partir à la fois de leur programme type, de la spécificité du site et de leur expérience des équipements existants actuellement.

Voilà globalement ce que l'on retrouve dans la partie B7, « contraintes à appliquer aux candidats ».

M. Jean-Pierre CAFFET

Après cette rapide description des parties B6 et B7, je vous propose d'en venir aux parties B1 à B5 du cahier des charges, de manière à ce que nous puissions échanger, que je réponde aux questions quand je le peux et qu'ensuite, je recueille vos suggestions et vos propositions, de manière à aviser dans les quarante-huit à soixante-douze heures qui nous restent, afin de savoir si elles peuvent être intégrées dans le cahier des charges, voire éventuellement de le modifier.

M. Robert ALLEZAUD (association « ATTAC Paris-Centre »)

Nous avons eu une réunion importante hier soir et il y avait une sorte de consensus des participants de la concertation, mais on a préféré intervenir chacun à sa façon pour présenter ce que l'on pensait, mais on a un fond commun. Voilà donc pour ce qui concerne l'Atelier des Halles, et uniquement lui pour qu'il n'y ait pas de contestation.

Après un an de rencontres séparées avec des collectifs de riverains, de réunions interassociatives avec le garant de la concertation, une étape a été franchie le 8 janvier 2007 avec l'officialisation de ces assemblées organisées par l'Atelier des Halles. Ce soir-là, des participants de conseils de quartier, associations, syndicats, institut d'urbanisme, groupes d'intérêt économique ou commerçants se sont entassés au siège de l'Union locale de la CGT du premier et du deuxième, devenu trop exigü.

Pour la première fois, on a pu entendre, parfois d'une seule voix, des revendications jusqu'ici dispersées pour le projet d'aménagement des Halles de Paris, pour : un lieu de rencontres et non pas pour un axe traversant le site ; un vrai Forum et non pas un « Carreau » rigide et inapproprié ; un jardin reposant et non pas un parc d'animation ; un marché de proximité plutôt que des surfaces standardisées ; un lieu de culture et non pas d'activités « branchées » ; des lieux de réunions pour les associations, les travailleurs et les malentendants.

Je précise que ces projets, notamment les lieux de réunions, ce n'est pas à l'initiative et animés par la Ville de Paris, mais à l'initiative des intéressés eux-mêmes.

M. André LABORDE (GIE du Forum des Halles)

Effectivement, on arrive là à un document concret et, après de longues séances de concertation, nous avons reçu ce document qui est effectivement fort intéressant, mais vous l'avouerez, très complexe et dans lequel il est difficile – à moins de lire entre les lignes – de retrouver bon nombre des objectifs ou des attentes que nous avons. Bien sûr, quand je dis « nous avons », il s'agit de la parole que je porte au nom du GIE du Forum des Halles, mais aussi de ce que j'ai pu remarquer de bons nombres d'associations lors de nos rencontres.

Il est évident que la première des choses que j'ai remarquée, et vous savez que je m'y attache, c'est la définition « Carreau » à la place de Forum. Là, je me suis étonné, car dans ce document, j'ai cru décompter soixante-six ou soixante-sept fois le mot « carreau ». Donc, cela veut dire qu'il y a apparemment une volonté, je ne sais pas de qui, mais une volonté d'ignorer ce que nous avons essayé de vous faire passer comme message ; ce que d'ailleurs vous, vous avez accepté assez souvent, que vous avez même entériné dans certaines de nos réunions, et pourtant, cela persiste ! C'est quand même un point d'interrogation, parce que c'est important dans le sens du projet, c'est important dans la philosophie de ce projet.

Il est évident que lorsque l'on lit les documents de ce texte et lorsque je retiens l'objectif, c'est-à-dire « lieu d'échanges dédié à la culture et aux loisirs urbains » et quand je lis dans le *Larousse* classique les définitions de « carreau » et de « forum », il n'y a pas de doute ! Je vais me permettre de vous les lire :

« Carreau », dérivé du latin *quadrus* : carré ; sorte de pavé plat fait de terre cuite ; verre de fenêtre ; dessin de jeu de cartes ; *Carreau des Halles* : endroit où l'on étale, on l'on vend les fruits et les légumes ; *Carreau d'une mine* : emplacement où l'on dépose le charbon ; *Demeurer sur le carreau* : être tué sur place.

« Forum », mot latin : place de Rome situé entre le Capitole et le Palatin où le peuple se rassemblait pour discuter des affaires publiques. Toute place centrale des villes antiques d'origine romaine.

À chacun de décider quel est le terme le plus approprié de ce nouveau projet qui sera au cœur de Paris, au cœur de notre capitale. C'est un message, j'ai fait une contribution que, malheureusement, je n'ai pas encore eu le temps de vous faire envoyer.

Sur ce thème, il est sûr que l'on peut se poser la question de qui est le rédacteur et de qui l'a validé, parce que quand on voit soixante-six fois « Carreau », il y a quelque chose qui me semble être évident. J'aimerais effectivement une réponse sur ce sujet.

Sur le fond de ce texte, nous devons vous remercier sur un certain nombre d'avancées qui sont effectivement la qualité voulue des relations, la qualité de la vision du bâtiment, la qualité du confort, de la lumière, et tout ce que l'on trouve dans ces textes qui est obligatoire aujourd'hui.

La prise en compte également de la qualité du chantier pour éviter qu'il y ait des nuisances au niveau de l'exploitation des commerces, car comme vous le savez, c'est une grande inquiétude. Pour le connaître et l'avoir vécu depuis plus de trente ans (le Forum, les verrières, etc.) et vous savez que nous y sommes attachés, il est évident que l'on a des inquiétudes et il va falloir être très attentif au problème de laisser l'exploitation des commerces continuer, parce que sans ça, comme vous le dites en une phrase dans ce document, « cela peut coûter très cher ».

M. Jean-Pierre CAFFET

Si je peux vous rassurer là-dessus, c'est bien une contrainte qui figure dans le cahier des charges, dans la partie B7.

M. André LABORDE

Il était néanmoins bon de le rappeler. Ensuite, bien sûr, il y a des regrets. Il y a cette cour centrale qui apparemment est décidée, qui n'est pas remise en cause ni en discussion et qui fait que, d'un seul coup, nous aurons une passerelle qui va traverser au-dessus de la place Basse. Tout cela est la conséquence du projet initial de l'équipe SEURA qui n'a plus le bâtiment, mais qui a toujours le jardin, et comme le jardin n'est pas encore décidé, je ne vois pas comment on peut décider qu'il y aura une cour centrale et une passerelle au-dessus. Cela me pose un problème, parce que qui dit passerelle dit accès central, et on le voit bien, de nombreuses fois il y a une incitation aux architectes d'essayer de descendre quelque chose de central au fond de la place Basse (escalators, etc.) et on voit la Grande Croisée qui arrive doucement.

Au niveau de la couverture – et vous savez que là, l'accès à l'air libre, au soleil, est une chose qui nous semble indispensable dans ce lieu souterrain –, deux remarques : d'une part, la cour ou la place Basse est prise pour 40/40 ; si vous allez sur place, c'est 40 x 80. Parce que 40/40, ce n'est que la place Basse, 40/80, c'est l'ensemble de la percée des verrières, ce qui est tout à fait différent. Si vous imaginez qu'on laisse le 40/40, ça va devenir un vrai trou.

Maintenant, il est évident que dans cet aspect de « couverture ou pas couverture » où il y a quelques incidences, où c'est noté dans les textes – je n'ai pas repris les termes exacts, mais c'est dans l'évocation –, il y a des choses très subtiles. Par exemple, lorsque l'on parle de l'accès aux handicapés, aux personnes à mobilité réduite, on exprime qu'effectivement, il faudra araser la place Basse et son complexe d'étanchéité pour que tout cela soit à niveau, mais évidemment, on vous explique plus loin que si on enlève l'étanchéité, eh bien il faudra une couverture, car sans cela, évidemment, ce ne sera plus étanche. Donc, de là, on arrive à une couverture, de là on arrive à une passerelle, on arrive à des escalators et, quelque part, chemine le projet que nous avons essayé de vous dire que nous ne voulions pas.

Tout cela m'inquiète. Dès fois, ça peut aller jusqu'à quelque chose qui est un petit peu une offense à nos connaissances mutuelles ou à notre intelligence, parce que, ou on prend des décisions claires et fermes, ou alors on les laisse effectivement vraiment libres – et c'est ce que nous avons compris –, mais dans les cas d'un certain nombre de ces textes, elles ne sont pas libres, elles sont très violemment incitées, et c'est cela qui me dérange. Mais j'espère que, comme en démocratie, les élus et vous-mêmes, vous prendrez les décisions qui vous semblent les plus favorables, et j'espère que dans les projets que nous aurons, nous trouverons un architecte qui saura garder l'âme de Paris. Merci.

M. Jean-Pierre CAFFET

Merci monsieur LABORDE. Écoutez, je vais essayer de répondre brièvement à vos questions. Peut-être que quelqu'un pourra répondre à ma place sur l'étanchéité de la place Basse, parce que c'est peut-être une question technique qui m'échappe.

Je voulais vous répondre en vous disant ceci, monsieur LABORDE, d'abord, je vous remercie de prendre acte que d'une certaine manière, cette concertation a servi à quelque chose et que, sur un

certain nombre de sujets, un certain nombre d'avancées ont été faites par la discussion et l'échange entre la Ville et vous-mêmes. Y compris des partenaires, après avoir beaucoup travaillé sur un certain nombre de propositions parfois contradictoires, ont eux-mêmes contribué à ce cahier des charges, et notamment aux avancées dont je vous remercie de constater qu'elles ont bien eu lieu.

Ceci étant dit, monsieur LABORDE, je ne voudrais pas quand même, une fois cette pétition de principe énoncée, vous disiez pratiquement immédiatement le contraire et qu'il y aurait un certain nombre de formulations dans ce cahier des charges et dans un certain nombre de chapitres, qui contrediraient complètement ces avancées. J'ai eu le texte, je l'ai amendé et quand je lis parfois que c'est la plume d'Untel ou Untel, c'est vrai qu'il y a la plume d'Untel et Untel, mais il y a aussi parfois la mienne. Sur un certain nombre de sujets de fond que nous avons évoqués pendant des mois, que ce soit par exemple la couverture, totale ou pas totale, la dimension du bâtiment – je reviendrai sur le « Carreau » à la fin –, son périmètre, les liaisons verticales, et notamment celles qui partent de la place Basse au rez-de-jardin, je considère très franchement que quand vous dites qu'après avoir fait un certain nombre d'avancées, je reviens en formulant des choses qui les mettent en cause, je ne suis pas d'accord avec vous et je vous le dis. Et ce que j'ai énoncé comme avancées dans le cadre de nos discussions, je l'ai fait de bonne foi et je m'y tiens.

Si je prends par exemple celui de la Grande Croisée, vous ne pouvez pas dire, monsieur LABORDE, que j'ai réintroduit la Grande Croisée dans ce document, ce n'est pas vrai ! Je m'en tiens, et j'ai été très clair là-dessus lors des deux réunions que nous avons tenues sur les liaisons verticales, je m'en tiens strictement aux prescriptions de sécurité qui me sont données par le SNIF. Quand vous regardez la liaison verticale entre la place Basse et le rez-de-jardin – et j'ai insisté sur cette formulation, « rez-de-jardin » –, vous pouvez constater qu'il y a un escalier – c'est légal, c'est réglementaire, c'est obligatoire du point de vue de la sécurité et je raconterais des bêtises aux architectes et je les induirais en erreur si je ne leur disais pas qu'il faut un escalier entre la place Basse et le rez-de-jardin. Un escalier et deux ascenseurs ; deux ascenseurs pour les personnes à mobilité réduite.

Je reconnais que sur la question technique du lien que vous faites entre les personnes à mobilité réduite et l'étanchéité de la place Basse, je ne sais pas répondre, mais je voulais vous répondre un petit peu sur le fond. Ou alors, c'est que l'on ne s'est pas compris ! Ou alors, c'est que vous considérez que je suis de mauvaise foi dans ce que j'ai pu dire et dans les engagements que j'ai pu prendre au cours des trois mois passés depuis le début du mois d'octobre.

Alors, il y a un certain nombre de choix, mais sur lesquels la Ville ne s'est jamais cachée, qui peuvent faire désaccord entre nous, mais ça, nous sommes véritablement là dans le domaine de la concertation ; j'écoute, on discute, on échange, parfois on se convainc, parfois on ne se convainc pas. Que voulez-vous ? C'est la vie normale d'une concertation, mais très honnêtement, au cours de ces trois mois, je pense que la Ville et d'ailleurs un certain nombre de ses partenaires ont évolué de manière quand même significative, pour ne pas dire particulièrement importante.

Je termine sur le « Carreau ». Nous avons eu cette discussion sur le « Carreau », j'avais moi-même dit, il y a deux bonnes semaines, que le terme n'était peut-être pas extraordinairement bien choisi, parce que cela faisait référence à quelque chose qui, à une époque, a pu être plébiscité et qui maintenant est vilipendé. Mais que voulez-vous, c'est la vie de la concertation ! Sur le « Carreau », c'est un terme générique. Simplement, ce que je peux vous dire – cela va peut-être vous faire rire –, il y a deux pages d'introduction que vous n'avez pas vues, car elles sont à la relecture du maire, qui donnent un peu les grands principes de l'aménagement et sur lesquelles pour la première fois lorsque intervient le terme « Carreau » – et ça vaut pour les soixante-sept fois que vous avez lues –, nous mentionnons, je cite, « *le terme « Carreau » n'est pas une référence géométrique, mais historique ; le Carreau des Halles étant l'endroit des Halles de Paris où l'on vendait des fruits et des légumes* ». Il est bien précisé dans ce cahier des charges que toute référence à un objet non identifié à une certaine époque, eh bien n'est pas de mise. C'est donc un terme générique.

Monsieur Laborde, je pense que nous sommes tous deux de bonne foi... Voilà, je m'arrête là !

M. André LABORDE

Si je peux me permettre. Évidemment, vous êtes de bonne foi et nous le sommes tous, simplement, c'était le souci et on sait bien que dans ce document, il y a effectivement un certain nombre de choses qui peuvent conduire à des décisions qui amèneront peut-être des résultats contraires à ce qu'on souhaite, mais ce sera la décision et ce sera le projet qui le déterminera. Maintenant, il est évident que nous avons chacun nos missions et il était intéressant de les rappeler pour voir comment elles vont évoluer.

M. Jean-Pierre CAFFET

Simplement encore un mot que j'ai oublié de vous dire et je m'arrête là, c'est que si on lit ce texte, honnêtement, c'est un concours sur esquisse qui s'avère particulièrement ouvert et qui ne préjuge en rien de la forme finale.

Mme Catherine BARBÉ

Pour répondre à un sujet beaucoup plus terre-à-terre sur le nivellement de la place Basse... De mémoire, c'est mentionné à deux reprises dans le cahier des charges, dans les parties B3 et B4.

K7 n° 1 – face B

Dans la partie B4, quand on parle des handicapés, on dit, « *dans la mesure où cet espace serait protégé de la pluie, le complexe d'étanchéité n'est plus nécessaire ; dans le cas contraire – et donc on mentionne bien explicitement l'alternative où la place n'est pas couverte – il serait étudié la mise en place d'un complexe plus mince...* » Je proposerai éventuellement que l'on recale la rédaction de la partie B3 sur celle de la partie B4 qui mentionne bien l'alternative qui était le choix de la Ville et que M. CAFFET avait mentionnée dans des réunions antérieures.

M. Olivier PÉRAY (collectif « Paroles des Halles »)

Je voudrais revenir sur ce qui a été dit, appuyer toute l'intervention qu'a fait M. LABORDE – je trouve que vous l'agressez un petit peu – et je pense qu'hier, il y a eu une sorte de réunion où nous nous sommes dit un certain nombre de choses. Contrairement à ce que peut soutenir Robert ALLEZAUD au nom de l'Atelier des Halles, je ne pense pas qu'il s'est dégagé un consensus qui pourrait s'exprimer ici au nom d'une voix unique. Je trouve que c'est une erreur de le dire et je le dis publiquement puisqu'il en a fait état publiquement, et j'en suis désolé. En revanche, il s'est exprimé une convergence de préoccupations et je pense que chacun ici va pouvoir l'exprimer à tour de rôle.

Je vais répéter un peu ce qu'a dit André LABORDE, forcément, pour que peut-être au bout d'un certain temps, tout le monde finisse par comprendre qu'il y a des mécontentements qui s'expriment.

Pour ce qui nous concerne, à la lecture du cahier des charges, on est mécontent. On le dit comme ça, on ne vous taxe pas de mauvaise foi, naturellement, ne le prenez pas pour vous, mais on est mécontent parce qu'on n'y retrouve finalement que très peu de choses dont nous avons débattu dans la concertation. Bien sûr, il y a des petites avancées marginales, mais sur les choses essentielles, on a l'impression que peu de choses ont avancé, notamment sur un certain nombre de points que nous avons pu exposer. Ces choses que nous avons proposées ont disparu sans qu'on ait de justification précise, c'est-à-dire qu'au fil d'une réunion sur l'autre et dans ce que l'on retrouve dans le cahier des charges, on constate que des choses ont disparu et on ne sait pas pourquoi véritablement, on voit qu'elles n'y sont plus. Vous allez nous dire, « on a arbitré », très bien ! Mais ce que l'on aurait aimé – et je crois que cela s'est dégagé de la réunion d'hier soir –, c'est qu'on ait des réponses et des justifications à ces refus. Je crois que c'est quelque chose d'important.

Maintenant, je vais prendre les choses un petit peu dans le désordre. Je reviens d'abord sur ce qu'a dit André LABORDE.

L'abandon du terme « Forum » pour le terme « Carreau » nous semble, à nous aussi, tout à fait préjudiciable, parce qu'il renvoie à une idée du sens. Pour nous, bien évidemment, un « Carreau »

renvoie à un sens beaucoup plus commercial, alors que le « Forum » renvoie à un sens convivial d'échanges, d'accueil, etc. Donc, nous, nous sommes tout à fait opposés à cette utilisation du mot « Carreau », et on aimerait que tous les gens ici qui sont opposés à cette utilisation finissent par le dire. Je pense que c'est la première chose.

Cela renvoie au sens du commercial, et là, j'aborde un deuxième point qui est celui pour lequel nous nous battons depuis près de trois ou quatre ans. Nous avons toujours dit que nous refusions qu'il y ait 15 000 m² de surfaces commerciales supplémentaires.

Or, aujourd'hui, sous des artifices de pôles culturels qui cachent finalement des cosmopoles, des cafés littéraires, etc., qui ne sont rien d'autre que des activités commerciales déguisées ou qui, à terme, peut-être le deviendront – ne vendons pas la peau de l'ours –, sous ces dénominations, on voit l'extension des surfaces commerciales. Et si on compte bien, sur les 12 500 m² qui nous sont proposés aujourd'hui, environ 6 000 m² sont dédiés à des espaces publics, 1 000 m² sont peut-être dédiés à des choses qui concernent tourisme, billetterie, etc. qu'on va laisser pudiquement entre parenthèses, on ne va pas encore les attribuer. Donc, il reste en gros 6 000 à 6 500 m² de surfaces commerciales en superstructures auxquels on peut rajouter les 6 000 m² de surfaces qui vont être récupérées sur les voiries souterraines. Évidemment, vous allez me dire que l'on n'est pas à 500 m² près, on est d'accord ! Plus encore un petit mail commercial qui va être récupéré peut-être sur le parking Berger dont on n'a avait parlé au moment des circulations verticales.

Si on fait bien nos comptes, en gros, on se retrouve avec 12 000 m², 13 000 m² de surfaces commerciales supplémentaires, ce qui a toujours été dénoncé et ce qui est toujours aujourd'hui en l'état. Nous, nous demandons une réduction de ces surfaces commerciales, non pas une réduction de la proportion entre commerciales et publiques, une réduction de ces surfaces commerciales. Il y en a trop, cela va générer un afflux de population et c'est quelque chose sur lequel le quartier est déjà déséquilibré.

Le troisième point qui a fait consensus sur nos préoccupations, c'est le jardin. Ce n'est pas le lieu ici pour en parler, mais ce que nous ne voulons pas et on le dit comme cela, c'est que le jardin soit asservi aux fonctions commerciales du « Carreau ». Alors là, j'ai une proposition très concrète à faire : on s'aperçoit dans le cahier des charges que, finalement, la bordure ouest du « Carreau » va être vraisemblablement bordée, non pas par le conservatoire comme nous l'aurions souhaité, mais plutôt par des terrasses de cafés. On dit aux architectes, « prévoyez que les terrasses de cafés, si vous en faites à cet endroit-là, soient en retrait de l'emprise du Carreau », formidable ! Mais l'allée qui va desservir ces terrasses, c'est-à-dire l'allée qui va passer devant ces terrasses va être prise sur l'emprise du jardin. Ce que l'on demande est très simple, c'est que l'allée prévue pour desservir les terrasses extérieures sur la bordure ouest soit intégrée dans l'emprise du « Carreau ». Ça, je pense que c'est un truc que l'on peut demander, qui est facile, qui n'est pas compliqué, ce qui laissera l'intégralité de la surface du jardin aux fonctions de jardin, et non pas de desserte des terrasses.

Quatrième point maintenant dont on n'a pas parlé hier soir, c'est sur la hauteur de l'édifice. Je suis surpris de voir que dans les prescriptions qui sont données dans le cahier des charges, on demande d'accompagner la hauteur des canopées, on demande de ménager les visions des riverains, mais tout cela ne nous semble pas suffisamment fort pour essayer de limiter l'envolée vers les hauteurs du bâtiment. Je pense qu'il faudrait trouver une prescription plus forte, en tout cas une formulation plus forte afin de préciser ce que vous entendez par cette limitation. Quand MANGIN l'avait exprimé devant nous, je trouve qu'il l'avait dit à sa façon, il avait joint un petit dessin, il y avait des petites vagues, de temps en temps une petite pointe, le tout était à neuf ou dix mètres de moyenne et puis, de temps en temps, cela dépassait un peu jusqu'à treize ou quatorze mètres. Là, on se retrouve avec une limite qui est fixée carrément à vingt-cinq mètres, qui est celle du PLU, à part peut-être les limites en bordure de voie, treize mètres, le long de la rue Rambuteau, je suis d'accord. Mais rien n'empêche quelqu'un de nous faire une espèce de pavé qui va monter jusqu'à 25 m, rien ne l'en empêche ! Donc, je crois que là-dessus, il pourrait y avoir une formulation beaucoup plus claire et beaucoup plus forte.

On a à peu près tout dit, si ce n'est la dernière chose, ça va être ma conclusion. Alors, peut-être allez-vous me dire que ça va être dans la présentation liminaire du cahier des charges faite par Bertrand DELANOË, c'est qu'encore une fois, on a du mal à dégager un sens général à cet édifice, qu'encore une fois on a l'impression – on parle souvent d'émergence de la gare, d'émergence d'un centre commercial, de visibilité de la gare, de visibilité des accès – que c'est *une* gare et *un* centre commercial. C'est vrai qu'il y a des petits mots sur les services publics et sur les services culturels, ils sont un petit peu cachés au détour des phrases, ce que l'on aurait aimé, c'est qu'une ambition

plus grande se dégage, qu'un sens général se dégage. On ne l'a toujours pas, on est toujours en panne de ce sens général et on fait confiance aux architectes, une fois de plus, pour le dégager et nous le donner. Merci beaucoup.

M. Jean-Pierre CAFFET

Sur les surfaces commerciales, je vais vous répondre de manière assez rapide. Par rapport à la fourchette qui avait été indiquée, entre 11 000 et 15 000 m², et compte tenu de la programmation de tous les équipements publics qui ont été débattus au cours de deux réunions entre nous, et dont j'ai eu le sentiment – mais peut-être me suis-je trompé – qu'elles faisaient relativement consensus, en tout cas en matière de superficie. Alors, cela fait débat, parce que certains préféreraient une fourchette, mais vous avez pu remarquer que la part qui est destinée aux surfaces commerciales à l'intérieur du « Carreau » a quand même été réduite de manière significative, puisqu'il y a 2 000 m² en moins par rapport au point haut de la fourchette maximale et à la fiche qui avait été distribuée où il y avait entre 11 000 et 15 000 m².

Sur le jardin, si vous pouviez nous faire une proposition écrite, parce que je ne suis pas sûr d'avoir complètement saisi la portée de ce que vous proposez, sachant qu'il est bien mentionné dans le cahier des charges – et j'y ai veillé – que s'il devait y avoir des terrasses de café, en aucun cas elles ne devaient empiéter sur le jardin et que les 4,3 ha de jardin étaient bien du jardin.

M. Olivier PÉRAY

Je me permets de vous expliquer. La terrasse, c'est l'endroit où il y a les chaises et les tables, ça, c'est en retrait de l'emprise du « Carreau », nous sommes d'accord, mais l'endroit où on se balade devant la terrasse pour aller s'asseoir, qui fait six mètres, sept mètres, huit mètres ou dix mètres de large... Prenez la rue Pierre Lescot, par exemple, elle est devant les terrasses et elle irrigue les terrasses. Ce que nous voulons, c'est que cette allée d'irrigation, cette allée qui est devant les terrasses soit aussi intégrée à l'intérieur de l'emprise du « Carreau ». Ce ne sont pas seulement les chaises et les tables qui doivent être dans l'emprise du « Carreau », c'est aussi l'allée où les gens se baladent pour desservir cet endroit, où les clients passent, où le garçon passe avec son plateau, etc. C'est une demande très simple, finalement !

M. Jean-Pierre CAFFET

Il faudra que je regarde.

M. Jean-Pierre MARTIN (conseil syndical des 5-7 rue des Innocents)

Je suis un peu atterré quand je vois le cahier des charges, parce que rien n'a été retenu de tout ce qui a pu être dit dans les réunions. Je me demande où est la concertation et où est la démocratie participative, étant donné qu'on a l'impression d'être alibi et rien d'autre.

Dans le projet, il y a 13 000 m² de constructions prévues en surface, on ne fait pas allusion – ce n'est pas le propos, mais il faut quand même le rappeler –, il y a 3 500 m² de voiries qui vont être pris pour faire un grand commerce plus la déchetterie, on a appris entre autres qu'il y aurait 1 000 m² pour le local jardinier en sous-sol plus 400 m² de local jardinier en surface. Pour moi, la seule chose positive que je trouve dans le cahier des charges, c'est la sortie Marguerite de Navarre, si elle peut exister. C'est la seule chose positive que je trouve pour le quartier, et Marguerite de Navarre permet encore la construction de 1 500 m² de surfaces commerciales.

Alors, à tout hasard, si vous avez retenu mes chiffres, je vous rappelle que la Fnac et H&M, sur trois niveaux, qui ont des dimensions impressionnantes, ne font que 6 000 m² ; c'est-à-dire qu'un niveau de la Fnac plus un niveau H&M correspondent à votre cosmopole, c'est-à-dire le café brasserie culturel, spectacles machin et tout, c'est un lieu commercial, c'est tout. Tout cela est-il indispensable pour ce quartier et pour ce centre commercial ?

Actuellement, on nous a vendu la rénovation – je dis bien « rénovation » – du Forum des Halles, parce qu'il y avait des problèmes de sécurité. Or, on s'aperçoit que les problèmes de sécurité, il n'y en a pas, la RATP n'a pas fait de demande particulière, la RATP fait son travail. Maintenant, on est

dans le projet les architectes n'ont aucune liberté, on leur voit imposer, par le descriptif, le projet Mangin, que ce soit pour le jardin ou l'intérieur. La place Basse est une place publique, elle est complètement prise par des escalators, par des escaliers, par des trucs comme ça, plus la passerelle, donc ça va supprimer toute lumière dans le centre commercial. Qu'on ne me raconte pas de bêtises, un toit transparent et tout, la lumière est déjà enlevée par la passerelle ! Même si elle est transparente, ce n'est pas vrai, ça retient, et tout est à l'avenant.

Où sera la liberté de travail d'un architecte à qui on impose un « Carreau Mangin » et un « jardin Mangin », parce qu'il est écrit noir sur blanc que l'architecte doit tenir compte du jardin ? Dans le jardin, on met des boulevards piétons qui suppriment toute la verdure qu'on avait, tout l'espace qu'on avait, et on fait l'inverse de ce qui était prévu, c'est-à-dire qu'au lieu de dégager, on rajoute des surfaces qui sont des angles morts. Je ne vais pas m'attarder là-dessus. Je suis énervé, vraiment, ça me tue !

Lors de la toute première réunion qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville dans les grands salons, où on a parlé du projet de rénovation des Halles, j'ai demandé comment était fait le financement. À ce jour, on n'a jamais aucune réponse. Alors, comment est fait le financement ? Est-ce que c'est UNIBAIL qui se permet de financer le total et c'est pour ça qu'il y a autant de commerces ? C'est à nouveau la même question, je radote, d'accord ! Mais on ne m'a pas répondu, alors répondez une fois pour toutes par écrit et après, je m'arrêterai de radoter.

Maintenant, le coût. Actuellement, on en est à combien de coût pour ce délire ? Combien touche M. MANGIN entre autres ? Il faut quand même dire les choses. Et ce n'est pas fini, il faudrait reprendre tout le dossier ! Je peux le reprendre avec vous si vous voulez [non, non !] mais je pense qu'il faut en laisser aux autres. Imposer la Grande Croisée, imposer le tube et supprimer... c'est marqué noir sur blanc, on fait des trucs qui vont contre la sécurité ! Il y a vraiment à dire et ce n'est pas possible, vous nous avez menés en bateau depuis deux ans.

Une dernière chose, je considère que l'on ne doit pas construire sur la rue Berger, simplement parce que l'espace visuel que l'on a appartient complètement au jardin. L'emprise du bâtiment ne peut être qu'à l'emplacement actuel du pavillon Villerval, autrement on nous prend tout notre espace.

M. Jacques CHAVONNET (association de Défense des Riverains « Châtelet-Les Halles »)

Mes questions concernent plutôt les riverains. Bien entendu, la première, c'était sur le « Carreau », on vient d'en parler, mais je vais quand même lire mes deux lignes :

Le « Carreau » a disparu avec les pavillons de Baltard et fait partie de l'histoire de Paris. En 1986, a été inauguré au même endroit le Forum, connu dans le monde entier sous le vocable de Forum des Halles, donc je vais poser ma question qui est la raison qui motive ce changement – vous avez répondu.

Deuxièmement, le secteur piétonnier et le nouveau jardin des Halles. Les deux objectifs se croisent et les solutions proposées ne sont pas évidentes comme il est indiqué, en particulier pour les liaisons sud-nord. Le projet du jardin en l'état, sous bien des angles (jardin des enfants, suppression de la place René Cassin, rejet d'arbres de grande hauteur le long de l'église Saint-Eustache, restriction des voies sud-nord et mobilier prévu, en particulier l'éclairage), ne répond pas aux vœux exprimés par les usagers, et en particulier les riverains. Pour ces derniers, l'installation de plinthes – c'est vous qui le dites – le long des rues Berger et Rambuteau équivaut à cloisonner le jardin – pourquoi pas des grilles – alors que son nivellement devait lui permettre de rentrer de plain-pied dans les quartiers environnants.

Le projet du jardin restant en concertation, le cahier des charges – quand je dis « cahier des charges », c'est votre partie « le nouveau jardin » – pourra-t-il être modifié en tenant compte des éventuelles modifications ? De telle manière que les architectes se trouvent devant une réalité du jardin, et non pas quelque chose qui aura été modifié par la suite.

Troisièmement, la restructuration des liaisons verticales. Le débat reste ouvert depuis notre dernière réunion sur le sujet en particulier des accès et de l'équipe d'escalators. Nous n'avons pas reçu la copie du diaporama de la RATP qui devait nous être adressée avant cette réunion.

Question : Le texte va-t-il rester en l'état, laissant aux architectes leur libre-choix ?

Quatrièmement, l'amélioration du quartier. Nous sommes parfaitement d'accord avec votre constat, je vous cite, « *qu'il manque un certain nombre de services ou d'équipements pour les populations résidentes ou qui fréquentent le quartier* ». Ainsi, nous nous étonnons que le futur bâtiment n'accueille aucune salle de réunion, ce qui fait l'objet d'une demande récurrente des associations, des conseils de quartiers et des CCA depuis plusieurs années. Cette salle modulable devrait permettre l'accueil de 250 à 300 personnes et pourrait servir, en dehors des associations, à bien d'autres usages. Tout le monde reconnaît le besoin vital de cette installation dans le quartier.

Question : Cette salle peut-elle être ajoutée aux équipements publics du Forum ?

Enfin, le dernier point, surfaces composantes du programme. Nous nous étonnons qu'aucune surface ne soit prévue pour une antenne de police. Il semble étrange que le Forum, qui abrite la plus grande gare urbaine et métropolitaine d'Europe, avec un passage journalier de 800 000 personnes (et combien en 2012 ?), ne puisse incorporer un véritable commissariat et remplacer les vétustes installations Lescot et Viarmes où les conditions d'accueil pour les usagers et les conditions de travail pour le personnel laissent pour le moins beaucoup à désirer. Quelle est la raison de cette absence ?

Nous avons noté avec plaisir l'effort tout particulier fait en faveur des personnes handicapées. Nous remercions vivement M. CAFFET, et toute son équipe, de son écoute bienveillante, de sa patience dans le cadre de cette concertation qui a été une expérience pour beaucoup d'entre nous.

M. Jean-Pierre CAFFET

Merci pour la fin en tout cas ! J'essaie de répondre rapidement. Sur le « Carreau », j'ai dit que le « Carreau » était un terme générique et qu'il renvoyait à un concept historique et non pas à un concept géométrique ou architectural.

Le projet du jardin restant en concertation, le cahier des charges pourra-t-il être modifié pour prendre en compte les éventuelles modifications ? Je réponds très franchement, je crains qu'il ne soit tard, puisque ce cahier des charges va être communiqué aux équipes qui vont être sélectionnées dans les tout prochains jours. Qu'y a-t-il sur le jardin dans ce cahier des charges ? Il y a quatre ou cinq grands principes. Je conçois parfaitement qu'il soit encore en discussion, qu'il suscite des oppositions, mais ce que je pense très fortement, ce que je crois, c'est que la question qui est fondamentale est celle de l'interface entre le bâtiment lui-même et une bande que l'on peut fixer à vingt, trente mètres – peu importe d'ailleurs sa largeur – et qui va venir devant le « Carreau ». Les principes qui sont énoncés sur le jardin et qui ont quand même été discutés à ma connaissance concernent les plinthes, le cours central dont les dimensions restent à discuter, la résille algorithmique et il doit y avoir encore deux ou trois principes [...] et les allées latérales.

[Intervention inaudible dans la salle] Ce n'est pas dans le cahier des charges. Vous aurez remarqué, madame BOURGUINAT, que la suppression du jardin Lalanne n'est pas dans le cahier des charges, mais si je peux terminer...

Très franchement, je considère, je pense, j'ai la conviction et je la dis, que ce ne sont pas les principes extrêmement généraux, tels qu'ils sont énoncés dans ce cahier des charges sur le jardin, qui vont bouleverser la conception architecturale que les maîtres d'œuvre qui vont être sélectionnés peuvent avoir au départ. C'est ma conviction.

[Intervention inaudible dans la salle] Je réponds aux questions de M. CHAVONNET, monsieur DIMEGLIO si vous le permettez !

La restructuration des liaisons verticales. J'imagine que vous faites allusion ou que vous évoquez le tube versus le « W ». *Le texte va-t-il rester en l'état, laissant aux architectes leur libre choix ?* Je vous réponds très clairement, quelque chose va être ajouté au cahier des charges et je suis extrêmement franc : cette question du « W » et du tube n'est pas tranchée à l'heure actuelle. Ce qui est sûr en revanche, c'est que de toute façon, même le bâtiment – vous voyez, je ne dis plus le « Carreau » –, une fois construit, il faudra un temps pendant lequel le tube continuera de fonctionner. Ceci va être précisé dans le cahier des charges en B 317. J'avais demandé que ce soit fait, mais vous n'avez pas ce rajout qui va être fait. Ce qui signifie que les concepteurs vont être obligés de concevoir un bâtiment et un aménagement qui puissent fonctionner avec les deux, sachant que de toute façon, le bâtiment une fois construit devra pouvoir continuer à fonctionner

avec le tube tel qu'il existe à l'heure actuelle, c'est-à-dire qui descende au -3, puis après, le retournement avec un temps pour aller à -4.

Là-dessus, le cahier des charges sera modifié et il sera indiqué aux architectes qu'ils doivent prendre en compte le maintien du tube Lescot pendant au moins un certain temps, parce que c'est une contrainte technique sur laquelle, d'ailleurs, nous avons discuté en liaison avec la RATP qui ne me démentira pas.

Cette salle peut-elle être ajoutée aux équipements publics du Forum ? On a discuté de programmation, cette salle ne figure pas à l'heure actuelle dans la programmation. L'idée que nous avons, c'est de pouvoir utiliser l'auditorium qui sera dans le conservatoire, qui ne sera pas utilisé tout le temps, de manière à ce qu'il puisse servir, dans le cadre d'un emploi du temps mutualisé avec une gestion mutualisée s'il le faut, aux associations ou aux riverains qui le souhaiteront. Il va y avoir une Maison des associations dont d'ailleurs le lieu n'est pas complètement définitif, et l'idée de la Ville est de ne pas rajouter une dépense complémentaire sur cette affaire, sachant qu'il y aurait un problème de gestion qui ne serait pas réglé, et donc l'idée est bien de mutualiser l'auditorium qui sera construit.

L'antenne de police. Ce que je peux vous dire à l'heure actuelle, c'est qu'aucune décision n'est prise par la préfecture de police qui s'oriente très probablement, d'après ce que je sais des discussions en cours entre le secrétariat général de la Ville et la préfecture de police, vers une autre localisation, et notamment la rue du Louvre, qui est le dernier endroit dont j'ai entendu parler. Il n'y a pas eu d'accord entre la Ville et la préfecture de police pour que nous puissions intégrer à ce stade dans le cahier des charges la réalisation d'un commissariat.

J'espère avoir répondu le plus clairement possible à vos questions.

M. Jacques CHAVONNET

En ce qui concerne l'antenne de police, je l'entends, c'est l'opinion du préfet de police aujourd'hui, les préfets passent. La construction est faite pour trente ans et si dans dix ans on veut faire une antenne de police à l'intérieur ou dans cinq ans, ce ne sera pas possible.

M. Jean-Pierre CAFFET

Je n'en suis pas sûr ! Cela dépend de la place qui restera disponible dans le « Carreau ». Et puis vous me dites, « les préfets passent », mais tant qu'ils sont là, il faut que je fasse avec.

M. Jean-Pierre MARTIN

Excusez-moi ! Vous n'avez toujours pas répondu sur le financement.

M. Jean-Pierre CAFFET

Sur le financement, mais attendez ! Il est en discussion avec nos partenaires et, très franchement, cela ne fait pas partie du cahier des charges, donc on aura de la concertation là-dessus, sur le financement.

Mme Dominique GOY-BLANQUET (conseil de quartier des Halles)

Je vais peut-être revenir sur des points que vous avez déjà entendus, j'en suis désolée, mais on vous a indiqué qu'hier, il y avait eu pas mal de points de convergence entre nous. D'abord, je ne vous soupçonne absolument pas de mauvaise foi, j'étais la première à dire en conseil de quartier combien je trouvais que la DU avait fait un travail considérable et je pensais que la concertation avait été utile, donc je le maintiens.

Cela dit, quand vous dites, « le « Carreau », c'est historique », je me dis que l'histoire a bon dos et que, justement, ce qui me paraît une faiblesse importante du projet, c'est qu'on a posé en principe la mémoire des lieux, et puis ensuite on s'est empressé de l'oublier et d'ignorer toute concertation

possible entre les lieux passés et présents. Je ne vais pas revenir sur l'isolement de Saint-Eustache, on lit dans le projet un truc qui m'a fait bondir aussi sur la « mémoire ancrée de la place des Innocents ». Là, on se demande si c'est l'inconscient du rédacteur qui parle et s'il pense au cimetière, mais cela m'a paru extrêmement maladroit, excusez-moi !

Je me suis demandé donc à quoi servait l'historique au début du chapitre B qui est extrêmement pauvre lui aussi, eh bien je me suis dit qu'il avait finalement une logique, puisqu'il parle uniquement de marché et nous dit, ce qu'aucun de nous ne conteste, « *Les Halles, c'est d'abord un marché* ». On est bien d'accord ! Cela dit, ce n'est pas que cela.

Dans les choses qui ont été demandées à plusieurs reprises dans les réunions de concertation, il y avait en tout cas une demande qui avait été faite par plusieurs d'entre nous, qui était une identification très claire des équipements publics et des lieux commerciaux.

Et là, ce qui me frappe dans ce cahier des charges, dans sa rédaction actuelle, c'est qu'il y a constamment des confusions entre d'abord la culture et l'animation. Il y a de l'animation partout, du passage ; la culture, par définition, c'est quelque chose qui se cultive, qui implique justement que l'on prenne du temps, qu'on se pose. Ce n'est pas du tout la même chose que cette animation qui est prévue dans toute une série de lieux sur les contours, à l'intérieur, à l'extérieur et qui nous inquiète pas mal, je crois, puisqu'on se demande un petit peu qui va la gérer, parce qu'une grande partie de cette animation, justement, semble confiée aux lieux commerciaux, et c'est là-dessus que l'ambiguïté me paraît extrêmement gênante.

Donc, je reviens sur cette demande qui avait été faite d'identification claire des lieux et, surtout, de la définition de certains d'entre eux, en particulier sur ce café littéraire, j'ai une question : qui va gérer la littérature du café littéraire ? C'est une chose que j'avais demandée ici aussi, je me souviens : Pourquoi est-ce que l'on a si peu ou pas du tout fait appel aux artistes, aux écrivains pour leur demander ce qu'ils avaient à dire sur la culture des Halles ? J'espère que dans les temps qui viennent, on pourra peut-être envisager de leur demander eux aussi de participer à cette élaboration.

Mon autre question concernant les équipements commerciaux : Vont-ils être tenus par un bail commercial qui précisera la destination du lieu ou bien est-ce que ce sera laissé à leur entière décision avec tous les changements possibles de ces lieux, soi-disant culturels ? Encore une fois, je préférerais qu'on laisse la culture aux gens dont c'est le métier et que les commerçants qui font très bien leur métier fassent le leur.

Est liée à cette question l'inquiétude qui a été exprimée par plusieurs d'entre nous sur l'extension, enfin le nombre de mètres carrés de commerces, et la question qui est liée à celle-là évidemment, qui est la question de la hauteur des bâtiments. Vous sembliez dire tout à l'heure qu'on avait demandé beaucoup d'équipements culturels et que forcément, cela augmentait la surface construite. Mais encore une fois, on aimerait bien que ce ne soit pas dans les équipements culturels que soient taillées les réductions éventuelles.

À propos des équipements, on a vu disparaître en cours de route, je ne sais pas à quel stade, mais je trouve que c'est extrêmement choquant, parce qu'on a entretenu un espoir, l'association « Chandanse des Sourds ». Ils sont venus régulièrement à ces réunions, et moi, j'avais compris que c'était une chose acquise, cela paraissait tellement normal et tellement juste qu'ils soient entendus dans les demandes générales.

J'ai noté également dans la rédaction du cahier, le fait que la gare est un élément majeur, mais une fois qu'on a dit cela, là aussi, on semble ne plus tenir compte de cette foule de gens qui arrivent, du fait que cette gare, c'est la porte d'entrée de la banlieue ; cela aussi, c'est quelque chose que j'ai demandé à plusieurs reprises, qu'on prenne en compte justement les besoins spécifiques de cette population qui vient au cœur des Halles et qui n'est pas forcément ni attendue ni bienvenue. Je pense que c'est un vrai et un grave problème.

Mon dernier point sur la rédaction, j'ai trouvé aussi qu'elle préjugait à plusieurs reprises de points qui étaient encore en discussion. Alors, il avait été entendu à une réunion précédente que liberté serait laissée aux architectes, mais on parle quand même d'enjambement de la place Basse, on a aussi d'une certaine façon le jardin... Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit, mais on a le sentiment effectivement qu'un ensemble de choses qui sont encore en discussion sont quand même déjà fixées, notamment cette cour centrale qui est axée sur la Bourse du Commerce qui

actuellement lui tourne le dos, et dont on espère qu'elle va collaborer à l'avenir, mais pour l'instant, cela reste un vœu pieu.

Pour terminer en fait de vœu pieu, j'en ai un aussi, je trouve que la proposition d'Olivier PÉRAY qui demande que l'on prenne sur le périmètre du concours la partie qui va desservir les éventuelles terrasses, me paraît une très judicieuse proposition que j'appuie entièrement.

M. Jean-Pierre CAFFET

Je ne sais pas si je peux répondre à toutes les questions que vous avez posées ou en tout cas les thèmes que vous avez abordés.

L'identification claire des lieux. Je ne sais pas ce que vous avez en tête, mais il me semble quand même que même s'il y a des recoupements, sur lesquels je reviendrai peut-être dans quelques secondes, d'usage de ces lieux, il y a bien quand même deux types de lieux : des équipements publics qui seront gérés par la Ville ; des surfaces commerciales, des activités telles que le cosmopole ou le café littéraire, par exemple. J'avais cru comprendre que l'idée d'organiser une synergie entre les équipements culturels qui allaient venir s'implanter dans le bâtiment et les surfaces commerciales qui allaient venir les compléter était quand même l'idée qui, je ne dirai pas qui faisait consensus, mais qui semblait intéressante à la majeure partie d'entre vous. Ce n'est pas la même chose de mettre un café-restaurant avec une animation et un concept tel que l'a développé UNIBAIL qui s'est un peu creusé la tête pour essayer de trouver quelque chose, et puis une surface commerciale alimentaire.

J'ai essayé de travailler sur cette idée de synergie. Il y a deux choses différentes : ce qui relève en fait du secteur privé, c'est-à-dire les activités commerciales, et puis il y a les équipements publics. Donc là, je crois qu'il n'y a pas confusion, les deux seront bien séparées, mais il se trouve qu'il y a un certain nombre de synergies entre les deux, j'avais cru comprendre que c'était une idée intéressante. Par exemple, sur le café littéraire, je ne suis pas un spécialiste des cafés littéraires, mais si celui qui le gérera peut prendre contact avec tous les milieux culturels possibles et imaginables, y compris des écrivains, personnellement, je n'y verrai que des avantages pour savoir comment ça peut fonctionner. J'avais entendu la remarque, « un café littéraire, si c'est avoir des bouquins sur des étagères, on sait faire ! » Par contre, s'il peut y avoir un enrichissement de ce concept dont je n'ai pas l'intégralité de la déclinaison, je me porterai encore mieux.

« ChanDanse ». Je n'ai pas raconté d'histoire ; la dernière réunion ou l'avant-dernière réunion, après avoir été saisi par « ChanDanse », j'avais expliqué très clairement la problématique. Un, il y avait non seulement un intérêt de la Ville pour trouver un local et l'aménager, parce que j'ai l'impression que ce n'est pas simple, mais deux, qu'il y avait un engagement de la Ville de trouver la superficie avec les caractéristiques techniques obligatoires sur le site des Halles. Ce que l'on m'avait expliqué, c'est que pour un certain nombre de considérations techniques, c'était compliqué de le concevoir – je précise, pour des considérations techniques et uniquement techniques – à l'intérieur du « Carreau » lui-même. Je l'avais dit ! Je n'ai jamais dit que bien évidemment ce serait dans le « Carreau », en revanche, j'ai pris l'engagement d'aller le plus vite possible pour trouver un local – je crois qu'il est nécessaire de trouver 700 m² et de voir comment on peut l'aménager. On me dit que c'est une salle qui doit supporter je ne sais pas combien de décibels et que ça ne se fait pas comme ça. Mais j'avais pris cet engagement et je maintiens, bien évidemment, cet engagement.

Mme Dominique GOY-BLANQUET

Je suis heureuse de savoir que « ChanDanse » aura effectivement un local rapidement, puisque vous en avez pris l'engagement. Pour le café littéraire, la question, c'est simplement qui va gérer le café, tout dépend ensuite de ses goûts et de sa compétence dans le domaine.

M. Jean-Pierre CAFFET

Très honnêtement, je crois que ce type de sujet – on peut mettre ça dans le cahier des charges, mais je vois difficilement comment –, de mon point de vue en tout cas, c'est typiquement une question à poursuivre dans la concertation, dans la discussion entre la Ville, les associations, les

riverains et le futur gestionnaire pour définir un projet. Mais mettre ça dans le cahier des charges, honnêtement, je ne sais pas faire.

Mme Dominique GOY-BLANQUET

Il y a son emplacement qui va être crucial, suivant que c'est un café littéraire ou un McDonalds, il ne sera probablement pas au même endroit. Mais encore une fois, l'appellation « café littéraire » me paraît d'une ambiguïté qui permet toutes les dérives.

M. Jean-Pierre CAFFET

Écoutez ! Je n'ai jamais vu de littérature dans les McDo !

Mme Fanny CORDEROY DU TIERS (association « ChanDanse des Sourds »)

Merci, madame, d'être intervenue à propos de mon association « ChanDanse » et merci aussi à monsieur CAFFET pour sa réponse.

Vous parlez de problèmes techniques, que c'est compliqué. Cela me surprend assez, parce que cet après-midi, j'ai pris contact avec Mme KOMITES, adjointe à la mairie de Paris pour les handicapés, qui m'a dit précisément qu'elle soutenait 100 % l'association « ChanDanse » et que ça allait vraiment avoir lieu dans le Forum des Halles. Donc là, je me pose un petit peu des questions, parce que vous parlez de problèmes techniques ; en fait, il n'y en a pas vraiment ! En ce moment, on est au XXI^e siècle, on a quand même acquis une compétence technique, on peut à peu près tout faire, rien n'est impossible. Donc, ce que l'on demande est extrêmement simple, c'est avoir simplement quatre murs, une isolation de manière à éviter que le bruit passe au travers et puis c'est tout ! On ne demande vraiment pas plus que cela, c'est extrêmement simple, donc je suis un petit peu surpris par votre insistance à parler de problèmes techniques compliqués à résoudre.

M. Jean-Pierre CAFFET

Je ne suis pas un technicien du bâtiment. Ce que l'on m'a dit et ce que l'on continue à me dire, c'est que cette salle doit avoir une isolation phonique particulièrement importante qui nécessite des techniques de construction assez particulières. Honnêtement, 700 m², pourquoi voulez-vous que je ne les mette pas dans le « Carreau », sachant que l'on avait une fourchette de 11 000 à 15 000 m² et qu'on est à l'heure actuelle à 13 000 m² ? Si je dis qu'il y a un engagement de la Ville à chercher un lieu, comme vous le dites d'ailleurs, dans le Forum et pas spécifiquement dans le « Carreau », c'est qu'on m'explique que ce bâtiment... [Où, précisément ?] Eh bien on cherche ! [Ce ne serait pas dans le Forum exactement ?] Si, dans le Forum ; je dis bien dans le Forum, mais dans le Forum, il y a le « Carreau » et puis il y a une partie en dessous.

Ce que l'on me dit, c'est qu'il y aurait une espèce de boîte qui serait complètement fermée, dont on voit mal architecturalement comment elle pourrait s'implanter dans le « Carreau ». Moi, c'est uniquement le souci que j'ai, et c'est donc bien à des considérations techniques que je réponds, sachant que sur le principe, il est clair et évident, et je le dis, que c'est un engagement de la Ville, y compris d'ailleurs pour trouver un financement, un complément de financement selon des modalités dont il faut qu'on discute. Sinon, je n'ai aucun problème à mettre cette salle dans le « Carreau », c'est simplement une question d'intégration de cet équipement à l'intérieur du « Carreau », c'est tout.

M. Gilles POURBAIX (Association « Accomplir »)

Je viens juste réagir à chaud, puisque nous aussi, nous avons relevé ce point, la disparition de cet espace dédié aux sourds, et je dis bien « disparition », parce que pour nous, on avait vraiment l'impression que ça avait été quelque chose d'acquis lors d'une réunion de concertation et que ça ne faisait même plus l'objet d'une quelconque discussion. Vous dites trouver un lieu dans le quartier, quand on voit la difficulté... [...] Vous avez dit « dans le quartier », dans le Forum, bon !

[..] Dans le Forum, excusez-moi ! Quand on voit la difficulté que l'on a pour trouver un local pour la bagagerie, pour les SDF ou bien pour la Maison des associations, ça laisse quand même rêveur !

Pour revenir sur le débat de ce soir, bien entendu, il va y avoir beaucoup de redites, mais on va les redire quand même. D'abord, merci de nous avoir communiqué les documents ; merci, mais quand même, il manquait vraiment la partie B6 et ça, on le regrette. 30 % de l'appréciation, c'est quand même quelque chose de très important, les données environnementales, c'est quand même très important, et ça, ça faisait vraiment défaut et ça fait toujours défaut.

Des points positifs, on en a relevés quand même ! Il semblerait que certains points qui ont été l'objet de la concertation aient été intégrés, mais il en manque quand même pas mal. Points positifs : La place importante donnée aux enfants et aux jeunes sous différentes formes, les points jeunes, etc. ; La place accordée aux personnes handicapées ; L'ambition donnée aux pôles culturels, même s'il y a quand même pas mal à dire, et notamment cette confusion entre le culturel public et le culturel mélangé à du commercial, ça ne nous semble pas très clair.

Point positifs encore : La dotation généreuse en mètres carrés pour le conservatoire de musique et pour les bibliothèques, enfants et adultes ; Le fait que la bibliothèque sera éclairée par de l'éclairage naturel, c'était une de nos demandes que la bibliothèque ne soit pas enterrée ; L'orientation forte vers les pratiques amateur. En tant qu'association de riverains, évidemment, on est satisfait qu'une place soit prévue pour une surface alimentaire, c'est également un point positif.

Un autre point positif qui peut sembler un détail, mais qui est important, la création de deux ensembles de sanitaires de 70 m², à la condition que ces lieux soient gratuits. À l'heure actuelle, il y en a effectivement dans le Forum, mais ils sont coûteux. [...] Il y en a dans le jardin, mais il y en a dans le Forum également, et dans le Forum, ils sont payants, alors que dans le jardin, ils sont gratuits, effectivement, mais là, on parle du bâtiment. Donc, très bien, mais à condition qu'ils soient gratuits.

Maintenant, sur le terme de « Carreau », nous aussi, on a été très choqué de retrouver ce terme ; vraiment, on avait l'impression qu'il était martelé, soixante-six fois... On ne l'a pas compté, mais on a vraiment eu l'impression que ça faisait beaucoup et on est d'accord, le rappel historique ne marche pas non plus. Pour nous, « Carreau », c'est « carré », ce n'est rien d'autre.

Ce qui nous semble aussi un peu choquant, c'est encore une fois ce que l'on a dit très tôt dans la concertation, à savoir l'idée qu'on mettait un peu la charrue avant les bœufs. Le projet de jardin, de dessin tel que présenté par SEURA, pour nous, il n'a pas été du tout acté. La dernière réunion avec M. CONTASSOT a été quand même, pour le moins qu'on puisse dire, assez houleuse. Il y avait beaucoup de choses qui faisaient consensus, mais contre, pas consensus pour. Donc, on voit difficilement comment les architectes pourront s'appuyer sur un dessin qui est encore largement à débattre et à amender.

La suggestion de ménager une perspective entre la place des Innocents, le jardin et Saint-Eustache, la Bourse du Commerce, etc., elle peut très bien être ménagée, il n'y a aucun problème, il suffit de ne pas mettre de bâtiment dans l'alignement et le tour est joué ! Et on a une vision de la rue de la Cossonnerie jusqu'à la Bourse du Commerce et de la Bourse du Commerce jusqu'à la rue de la Cossonnerie, donc ça peut être très simplement fait... Et les Innocents, bien sûr !

La passerelle, à notre avis, ne devrait pas être obligatoire, parce que comme l'a dit M. LABORDE, on parle d'une passerelle qui va enjamber le cratère. Donc, à partir du moment où c'est écrit, elle a un caractère obligatoire ; elle ne devrait pas être mentionnée, et quand bien même il y aurait une passerelle de construite, il faudrait s'assurer que toutes les questions de sécurité qui entourent cette passerelle soient vraiment vues avant. Il n'y aurait rien de plus catastrophique que de construire une passerelle et de la fermer un an après, comme par exemple la passerelle du Pont Neuf ou bien un exemple plus dur, le fameux pont des Suicidés des Buttes Chaumont qui est resté pendant quinze, vingt ou trente ans, je ne sais pas, qui a ouvert finalement assez récemment. Ce serait peut-être une bonne idée de s'entourer de toutes les garanties et peut-être qu'en cherchant toutes les garanties, on s'apercevra que la meilleure garantie, ce serait de ne pas la construire.

L'accès entre le jardin et la place Basse, à notre avis, devrait être décrit de façon beaucoup plus fonctionnelle. On pourrait très bien imaginer des escaliers descendant par volées successives du jardin vers la place Basse, un petit peu comme le grand escalier de marbre qui existe à l'heure actuelle, qui est à 90 degrés, mais on le tournerait dans l'autre sens, et on pourrait très bien avoir

un accès escalier qui pourrait également être accès de secours, accès et issue de secours bien entendu, mais une descente monumentale du jardin vers la place Basse.

Mme GOY-BLANQUET a parlé – je pense que c'est de cela qu'elle voulait parler – de signalétique. On en a parlé dans une réunion de concertation, bien que ce ne soit pas *stricto sensu* dans le cahier des charges du futur bâtiment...

K7 n° 2 – face A

Chaque entrée est différente, je pense que c'est ce dont vous vouliez parler. [...] Je n'avais pas bien compris, excusez-moi !

Également, à notre avis, devrait être enlevée du texte toute incitation à privilégier l'option toit, parce qu'il y a quand même plusieurs endroits où on sent que ce que l'on veut nous faire avaler, c'est un toit. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit M. LABORDE, mais le coup du fond de la place qui récupère les eaux de pluie et donc, pour que les handicapés puissent passer, il faut un toit, etc. Tout ça, c'est un petit peu circulaire, il y a peut-être moyen de faire des rampes, de raboter de quelques marches... Il y a peut-être quand même des solutions. Et puis j'en ai parlé avec M. LABORDE, de mémoire, il y a deux volées de marches, ce n'est pas simplement un seul podium, donc je veux bien, dans les trois ou quatre dernières marches, c'est peut-être là l'évacuation des eaux, mais il y aura encore trois ou quatre marches qui resteront, donc ce ne sera pas de plain-pied avec le reste du Forum. Je parle sous le contrôle de M. LABORDE, mais je n'ai pas l'impression que ça puisse fonctionner tout à fait comme on nous le dit.

On a été aussi très choqué par le côté assez pompeux de la place des Innocents qui répond au creux au bâtiment... Enfin ! Ça, ça nous semble même assez prétentieux on va dire. Si on veut faire un effet monumental, on peut le faire, c'est que le cratère soit vraiment en creux. Et puis voilà, là, on a la réponse en creux, effectivement, mais vraiment en creux.

On est également d'accord avec Olivier PÉRAY et puis, je crois que Mme GOY-BLANQUET l'a mentionné, l'inflation des mètres carrés de commercial. On avait une fourchette, c'était quand plus agréable d'avoir une fourchette que maintenant un chiffre bien bloqué à treize mille, voire plus. Nous inquiète également la hauteur des bâtiments, puisqu'il avait été dit que le bâtiment respecterait la canopée des arbres, etc. Là, les arbres ont vraiment grandi, puisqu'ils sont passés à vingt-cinq mètres, donc c'est vraiment une sacrée canopée ! C'est une petite trace d'humour, mais vingt-cinq mètres, ça fait quand même haut, surtout qu'il n'est pas dit que c'est simplement des petites pointes à vingt-cinq mètres, ça pourrait être entièrement à vingt-cinq mètres.

J'ai parlé du conservatoire et des bibliothèques, il n'est nulle part dit qu'ils devraient être côte à côte ou proches. Il y a quand même une synergie assez évidente entre une bibliothèque, un conservatoire de musique, et ça semblerait une bonne idée de mettre tout cela côte à côte. Lorsque des parents accompagnent les enfants au conservatoire et ont une demi-heure à attendre pendant le cours, ce n'est pas mal s'ils peuvent aller à la bibliothèque qui est juste à côté.

Quelque chose qui est très inquiétant, Mme FRADON a parlé du confort – bravo ! on aime bien ce terme, mais lorsqu'on lit, « les animations musicales qui auront lieu le jour, la nuit, le week-end, la semaine et le reste du temps », ça fait quand même beaucoup et là, on peut avoir beaucoup d'inquiétude quant à notre confort. Les animations musicales sont de deux ordres, à savoir dans des lieux qui sont privés – là, on n'a pas grand-chose à dire, si ce n'est qu'il y a une réglementation en vigueur. Je suis bien placé pour en parler, j'habite en face du café Rive Droite qui fait karaoké jusqu'à deux heures du matin, et c'est quelque chose ! L'été quand ils laissent les portes ouvertes, il faut quand même le vivre ! Donc ça, le confort, vraiment il faut y penser. Et puis les animations qui sont dans le jardin ; je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit tout à l'heure, un jardin, ça doit être un lieu de quiétude et l'animer de jour comme de nuit, le week-end comme la semaine, ça ne semble pas tellement compatible avec ce que devrait être un jardin.

Il manque la salle de réunion ; vous avez parlé de mutualisation, je veux bien, mais quand il y aura des zones de friction : une association qui veut la salle et puis, ce jour-là, était prévue une répétition, eh bien je pense qu'on ne l'aura pas ! À l'heure actuelle, il y a déjà une salle de concert qui est l'ancienne maison de la poésie, sur la terrasse Lautréamont – je ne sais plus comment s'appelle cette salle –, à ma connaissance, jamais on n'a pu l'avoir pour faire une réunion. Elle n'est jamais libre ! Une fois, on s'en est servi, nous, pour faire une animation et on a dû payer pour l'avoir, donc c'est quand même un mauvais précédent.

On est d'accord sur deux points qui ont été mentionnés : Olivier PÉRAY qui a fait une très bonne suggestion, l'idée de compter l'allée dans le bâti, parce que là aussi, c'est une zone qui alimentera les terrasses de cafés, et donc qui ne peut pas déceimment s'appeler un jardin. Et puis le point qu'a mentionné Jacques CHAVONNET, il manque cruellement le commissariat de police ; ça frise quand même l'irresponsabilité de la part de nos dirigeants de ne pas mettre un commissariat de police dans ce qui est quand même, on n'arrête pas de nous le dire, la plus grande gare de Paris, d'Europe, bientôt du monde, mais enfin importante. Imaginons la gare de Lyon, on va mettre le commissariat de police à la place de Surcouf ; ça paraît être un peu loin quand même !

Quand je disais tout à l'heure que la rue du Louvre, c'est à côté, c'était de l'humour, ce n'est vraiment pas à côté.

M. Jean-Pierre CAFFET

Bon ! Je ne ferai pas de commentaire sur mon irresponsabilité...

M. Gilles POURBAIX

Ce n'est pas la vôtre ! C'est le ministère de l'Intérieur en l'occurrence, là ! Ce n'est pas vous.

M. Jean-Pierre CAFFET

Ah bon ! Parce que je l'avais pris pour moi. Enfin, il y a en tout cas une irresponsabilité conjointe...

M. Gilles POURBAIX

Non ! Que ce soit clair ! Le commissariat de police, clairement, ce n'est pas la Ville, on l'a compris !

M. Jean-Pierre CAFFET

Écoutez ! J'ai bien entendu vos remarques, j'ai lu d'ailleurs le papier que vous m'avez envoyé. Il y a un certain nombre de choses que vous dites qui peuvent être reprises ; par exemple, quand vous dites que pour la passerelle, il faudrait que dans le cahier des charges il y ait un certain nombre de prescriptions sur les précautions à prendre, je suis complètement d'accord. Vous en avez parfois une lecture – me semble-t-il – qui vise à faire penser que la grande travée, on l'a fait sortir, mais qu'en fait, peut-être qu'elle revient... Honnêtement, quand on lit le texte, très franchement, ce n'est pas la grande travée.

Il y a toute une série de choses comme ça ; je ne vais pas passer vos remarques dans le détail, mais il y a un certain nombre de choses qui peuvent inspirer des modifications du cahier des charges, de manière à lever les éventuelles ambiguïtés qu'il peut y avoir dans votre esprit. Je ne cherche pas à faire venir le toit partout ; je suis même convaincu du contraire... Vous voyez, je peux vous le dire, j'ai évolué là-dessus ! Mais ne me dites pas que je sors le toit par la porte pour le faire rentrer par la fenêtre, ce n'est pas ça qu'on lit. Si, par exemple, vous préférez « couverture » à « toit », cela ne me gêne pas ! D'ailleurs, on s'était posé la question.

[Brouhaha dans la salle] Attendez ! Vous ne pouvez pas imaginer d'avoir un bâtiment sans qu'il n'y ait rien au-dessus quand même, sinon, il va pleuvoir dedans ! Vous êtes d'accord ?

Mme Élisabeth BOURGUINAT

Le problème, c'est la cinquième et la sixième façade, c'est ça qu'on n'a pas avalé !

M. Jean-Pierre CAFFET

Dans le jargon des architectes, la cinquième façade, c'est le toit et, d'après ce que j'ai compris, toujours dans le jargon des architectes, la sixième, c'est qu'on peut voir le toit de l'intérieur. [\[Brouhaha dans la salle\]](#) Mais je bannis « toit » de mon vocabulaire, si vous voulez qu'on mette « couverture », je mets « couverture ».

Dans vos suggestions par exemple, si vous voulez qu'on ajoute à transparence « lumière naturelle », ça ne me gêne pas, parce que c'est véritablement la philosophie dans laquelle on s'est placé, donc il y a une série de suggestions de modifications ponctuelles que vous faites qui, moi, ne me dérangent absolument pas et que je me propose de prendre.

M. Fabrice PIAULT (association « Tam-Tam »)

Je pense comme d'autres aussi qu'il y a un certain nombre d'avancées qui montrent qu'on a quand même eu un travail assez productif dans ces réunions de concertation – je ne voudrais pas les développer pour ne pas allonger le propos. Et notamment sur la question de la couverture ou du toit, j'avoue que je ne comprends pas ces jeux de mots sur le toit, parce que ce qui est en jeu, c'est la couverture du cratère, ce n'est pas le fait que le ou les bâtiments qui seront construits soient couverts, il est évident qu'on ne va pas laisser entrer la pluie dans les commerces et équipements publics.

Cela dit, malgré tout, il y a un certain nombre de questions qui me semblent un peu confuses, ou en tout cas qui mériteraient soit des explications, soit des évolutions. En tout cas, pour ce qui me concerne, je vais simplement reprendre un certain nombre de points que j'ai abordés dans les différentes réunions et sur lesquels il me manque au minimum certaines explications.

D'abord, une première sur laquelle je ne m'étendrai pas, car je crains que ce soit un peu tard, personnellement, je maintiens que la question du sens de l'opération de réaménagement, de l'identité du Forum réaménagé, moi, je reste sur ma faim, je trouve que tout cela reste relativement faible et que ça ne se justifie pas seulement par le fait qu'on est dans une opération de réaménagement avec déjà des implantations faites. Je pense qu'on ne comprend pas bien exactement le sens, et je crois que c'est une faiblesse pour un cahier des charges, parce que malgré tout, les architectes en principe – enfin, j'espère ! ils réfléchissent aussi sur le sens, on n'est pas seulement sur de l'architecture au sens strict. D'ailleurs, c'est ce qui a pesé, à mon avis, dans le premier concours précisément, chacun pouvait réfléchir comme il voulait. Et là, je trouve que sur le plan de l'identité du site, ce n'est pas totalement bordé.

Alors, à mon avis, la confusion est augmentée avec cet usage du terme de « Carreau ». Je m'en excuse, mais je reviens dessus parce que j'ai bien compris qu'il ne s'agit pas avec le « Carreau » de faire passer le toit ; ça, OK ! c'est bien compris ! J'ai bien compris qu'il s'agit disons d'un terme générique – j'espère pas d'un produit générique, néanmoins, quel est le sens ? Pourquoi l'utiliser ? Ça, j'aimerais bien que vous le disiez. Pourquoi finalement passer à ce terme-là ? Quelle est sa fonction et qu'est-ce que ça exprime ? Et, précisément... Je ne vais pas développer, parce que je pense qu'André LABORDE a bien expliqué la différence entre « Carreau » et « Forum », mais moi, j'avais le sentiment que précisément, dans le travail qui a été fait par la Ville, fort bien sur un certain nombre de points du cahier des charges, etc., justement il y avait une volonté de nourrir le terme de « Forum » qui préexiste depuis des décennies.

Donc, finalement, tout cela est assez cohérent et, brusquement, on passe au « Carreau ». Alors, sans doute pour des raisons techniques, parce que le « Carreau », tel que vous le définissez, ce n'est qu'une partie du Forum qui inclut d'autres aspects, mais je crois que c'est malheureux ; honnêtement, je crois que c'est malheureux. Parlons de cratère, parlons des bâtiments autour du cratère... Je n'en sais rien ! Parlons du Forum ou d'une partie du Forum, du nouveau bâtiment du Forum, mais franchement, je crois que c'est une erreur. Elle amène vers une piste qui, si vous êtes sincère ce soir et je le crois volontiers, est en fait une fausse piste, d'une certaine manière une impasse.

Ensuite, sur la question de la passerelle. Alors là, c'est vraiment une déception. Il est apparu dans les différentes réunions que la passerelle, bon ! Je comprends bien l'intention d'établir une liaison est-ouest, une perspective est-ouest, etc., mais ce que je conteste, c'est l'idée qu'on tranche

d'emblée sur la forme que ça va prendre et qu'on induise obligatoirement l'idée de passerelle. Or, c'est clairement induit dans le cahier des charges, et ça, je ne le comprends pas! Je ne le comprends pas parce qu'il me semble que par rapport à d'autres objectifs affirmés dans le cahier des charges sur la transparence, l'ouverture, faire remonter le sous-sol vers le sol, etc., c'est un handicap, c'est un vrai inconvénient, c'est une nuisance d'une certaine manière.

Donc, il y a sans doute des avantages à la passerelle, mais il y a aussi de nombreux inconvénients. Moi, je dirai que là-dessus, laissons un peu réfléchir les architectes, affirmons la nécessité de passer. J'avais proposé dans une réunion l'idée d'une logique de cloître, on arriverait près du Forum, on tournerait autour... Je ne dis pas que c'est la solution, je dis simplement que ça montre au moins que sans doute il y a un champ de réflexion autour de ça. Moi, je pense qu'il faudrait, pour cette question de la passerelle, faire comme ce que vous avez fait pour la question de la couverture et du toit. Ça me semble une bonne formule, c'est une hypothèse, mais qu'elle ne soit pas obligatoire.

Alors en plus, sur la question, parce que parmi les contraintes, ce qui pousse à cette passerelle, il y a aussi l'histoire du jardin. Je suis désolé, mais quand le lis le point B24 avec le rappel du projet de jardin, j'ai quand même l'impression que sont entérinés les axes du projet tel qu'il nous a été proposé. Et si vous dites non, eh bien dans ce cas, ne le mettez pas! Ne le mettez pas, supprimons-le!

Je ne dis pas seulement à cause de l'autoroute piétonnière centrale censée mener à la passerelle, je le dis aussi à propos des allées latérales est-ouest, parce que j'ai dit dans une réunion, et je le maintiens, je ne comprends toujours pas pourquoi on n'intègre pas à la réflexion autour du Forum les deux rues Berger et Rambuteau, leur réaménagement, leur revivification, etc. Il va y avoir suppression de la voirie souterraine, ce qui va quand même être un avantage pour l'un des axes comme l'autre, Berger, puis Rambuteau, je veux dire Rambuteau Coquillières, pas seulement Rambuteau au sens strict. Ça devrait être intégré et c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles je pense que les allées est-ouest latérales proposées par SEURA sont à mon avis absolument sans aucun intérêt, enfin telles qu'elles sont conçues. Bon! En tout cas, je reviens au cahier des charges, parce que, après, il y a le débat sur le jardin, mais je ne comprends pourquoi il y a ce grand paragraphe qui détaille tous les aspects du jardin, c'est totalement inutile et contestable sur le fond.

Pour moi, c'est la même histoire à propos du système en « W » à la porte Lescot. Alors, j'ai bien entendu les explications sur le fait qu'il y a une dimension provisoire, que ce n'est pas tranché et que le B 317 va être modifié. Mais, dans le B 25, il est très clairement affirmé que ce sera modifié avec le système en « W ». Personnellement, je ressens le système de tube comme au minimum psychologiquement et probablement techniquement, plus rapide – je ne parle pas du tube actuel qui n'est pas satisfaisant, mais quelque chose qui permettrait d'aller directement du -4 à la surface, en tout cas, serait intéressant. J'ai le sentiment, à la suite des réunions qui ont eu lieu là-dessus, qu'en fait, les études n'ont pas été totalement poussées à fond sur le sujet. Je me trompe peut-être, vous me démontrerez peut-être le contraire dans une réunion ultérieure, mais j'ai le sentiment que ça n'a pas été poussé à fond. Dans tous les cas, je regrette que le choix soit finalement clairement entériné, alors qu'en fin de compte, il n'était pas censé l'être. Ce n'est pas l'objet du cahier des charges tout à fait d'entériner ce choix-là.

Enfin, je termine sur une question purement de forme. Je me réjouis qu'on ait eu la majorité du cahier des charges avant la réunion, évidemment, et puis qu'on l'ait eu tout court, parce qu'au départ, je le rappelle, ce n'était pas si évident. Je me souviens d'avoir posé la question, on m'a plutôt répondu non. Donc, je me réjouis qu'on l'ait eu. Maintenant, c'est vrai que M. LE ROY l'a rappelé en début de réunion, on l'a eu quatre jours avant, c'est un délai extrêmement court. Moi, j'aimerais savoir à quelle date il doit être effectivement complètement validé, verrouillé, etc. Peut-on avoir un délai de quelques jours, une petite semaine, pour formuler éventuellement des amendements? Si j'en crois l'attitude de Mme BARBÉ, apparemment, c'est non, mais bon! Je regrette quand même un peu que tout cela soit un peu en accéléré, ce qui crée des conditions de travail un peu difficiles.

M. Jean-Pierre CAFFET

Je réponds à un certain nombre de choses, comme ça, on ne pourra pas me dire qu'en répondant à toutes les questions à la fin, il y en a 50 % qui passent à la trappe.

Sur les délais, je ne sais pas de combien de temps vous avez besoin, Mme BARBÉ, mais peut-on imaginer que d'ici à vendredi midi, vous puissiez nous faire passer des choses, mais uniquement par écrit, de manière à ce qu'on puisse les regarder, les décortiquer et qu'on puisse éventuellement modifier, amender le cahier des charges ? Vendredi midi, ça peut coller ? [Oui] Bon ! Voilà ! Il reste donc deux jours et demi.

Je reviens sur un certain nombre de questions. Effectivement, vous avez raison monsieur PAULT, si on bouge le B 317, il faut bouger le B 25, cela m'avait échappé, mais il faut expliquer dans le B 25 que de toute façon, ça doit fonctionner également avec le tube. C'est une première réponse. Il faudra donc modifier le B 25 de manière à ce qu'il soit cohérent avec le B 317, sinon les architectes pourraient eux aussi ne pas comprendre, donc il faut harmoniser et veiller à ce que ce soit bien harmonisé, et que l'on ait, non pas la coexistence, mais le fait que le bâtiment fonctionne avec le tube.

Sur la dénomination « Carreau », il faudrait changer soixante-six fois le terme « Carreau »... [Brouhaha dans la salle] Vous pouvez me laisser quand même ! Vous pouvez me laisser m'exprimer ? Vous voyez, je reviens là-dessus, j'aurais pu passer ! J'aurais pu dire, « j'ai répondu tout à l'heure, j'ai répondu à M. LABORDE, donc la question est réglée ! », eh bien je ne le fais pas ! Je vais regarder si l'on peut modifier « Carreau » soixante-six fois ou alors si on a un avertissement sur l'utilisation de ce terme... [..]

Vous me permettrez d'y réfléchir quand même pendant les quarante-huit heures qu'il me reste, merci ! Donc, je vais regarder si en fait, on peut changer, trouver une terminologie, parce que vraiment, j'ai l'impression que cela vous heurte à un point absolument invraisemblable, alors que très franchement, il n'y a pas malice dans cette dénomination. [Brouhaha dans la salle] Vous voyez comment vous êtes ! En même temps, vous me dites qu'il n'y a pas malice, mais... bon !

Sur la passerelle, j'avais répondu, j'avais dit qu'il fallait regarder et, sur le jardin, je vais regarder. Est-ce qu'il est nécessaire d'en mettre autant ?

M. Jean-François LEGARET (Maire du 1^{er} arr.)

Je considère que par rapport aux premières discussions que nous avons eues, on a fait des progrès. On a fait des progrès – je l'ai déjà dit, mais je le redis, et j'en remercie M. CAFFET – dans le sens je dirai de la liberté créative pour des architectes par rapport aux premières moutures. Pour l'essentiel, on a satisfaction, c'est pour ça qu'il faut faire un dernier effort. Je le dit à Jean-Pierre CAFFET, je déposerai moi aussi mes propositions par écrit. Je ferai très concrètement deux propositions d'amendements :

Je souhaiterais qu'on allège la partie B 514 sur la programmation, parce que je la crois trop directive. Je ne vais pas me répéter inlassablement, mais je considère que – c'est d'ailleurs un peu ce qu'a dit M. PAULT tout à l'heure et je partage l'essentiel de son intervention –, si on veut donner du sens, il manque quand même une grande idée. Et là, on a une juxtaposition d'équipements qui sont sans doute justifiés, qui relèvent de deux catégories : ou bien il s'agit de recaser des équipements existants qu'il faut bien démolir et il faut les reconstituer, ou bien il y a quelques créations nouvelles.

Ce qui ne veut pas dire d'ailleurs qu'on n'ait pas oublié un certain nombre de choses ; je soutiens la notion de besoin d'une salle de réunion, parce qu'on sait quels sont les besoins du centre de Paris et du 1^{er} arrondissement, l'antenne de police aussi, bien sûr. Je rappelle que j'avais aussi suggéré, il y a déjà deux ans, avant que ce soit d'une brûlante actualité, qu'il y ait des locaux destinés à l'accueil des SDF dans l'opération ; je constate qu'il n'en est plus question, alors que cela avait été pendant un temps inscrit dans la programmation. Si, cela figurait dans la programmation, cela a même été voté et je ne le vois plus dans le B 514, donc, je m'étonne de cette disparition. D'ailleurs, sur un point très précis, si la bagagerie finalement ouvrait, elle serait dans des locaux appelés à disparaître, donc il faudrait bien concevoir sa relocalisation. Vous voyez donc que ce n'est

pas seulement une question de détail. Pour être clair, j'aimerais qu'il soit indiqué que l'énumération du B 514 est une énumération indicative et pas exhaustive.

Si on veut donner de la liberté aux architectes sur leur créativité en ce qui concerne les formes architecturales, je crois qu'on a le devoir, sur un projet de cette ampleur qui comporte autant d'incertitudes et de difficultés, de donner plus de liberté sur le contenu programmatique. C'est en tout cas ce que je plaiderai.

Je voudrais aussi rappeler qu'il manque malgré tout, dans une programmation de cette nature, une idée forte qui s'impose par rapport à toutes les autres. Je le dis d'expérience, en tant qu' élu du 1^{er} arrondissement, tout ce que l'on a mis dans le centre de Paris est très rapidement saturé. C'est comme ça ! Le gymnase, le taux d'occupation – M. LE GARREC le confirmera, puisqu'on a une commission pluraliste –, on ne peut pas caser un quart d'heure d'activité supplémentaire. La piscine est la piscine la plus utilisée de France par son taux de fréquentation. Le conservatoire dépasse les 1 150 inscrits. Tout est comme ça ! Et si vous nous faites une promesse du type –je l'ai dit à Jean-Pierre CAFFET – « vous aurez une salle dans le conservatoire qui sera un peu polyvalente, qui servira... » eh bien ça, ce n'est pas possible ! Ce n'est pas possible, parce qu'elle sera saturée. Si vous donnez au conservatoire une salle pour y faire des concerts, eh bien elle sera utilisée à plein temps, et au bout de quelques mois, on s'apercevra qu'elle est trop petite et qu'il faut encore gagner de l'espace.

Ça, je le dis, parce que je suis très formel en tant qu' élu un peu expérimenté et connaissant le secteur, on ne pourra pas mettre tout cela, il faudra faire des choix, mais que l'on permette au moins à des architectes de réfléchir, de gamberger et d'avoir quelques idées qui nous donnent des pistes parmi lesquelles il faudra que les élus rendent des arbitrages.

Mais ne soyons pas directifs et ne disons pas, « on va pour l'instant exiger d'avoir une juxtaposition d'un certain nombre d'équipements qui sont tous valables », je n'en conteste aucun, mais je pense que rechercher cette multiplication d'un certain nombre d'équipements et de volumes qui, finalement, ne sont pas de très grandes choses, cela comporte de très nombreux dangers. Je plaide pour qu'on mette dans le B 514 des indications, mais que l'on trouve le moyen, sur le plan rédactionnel, de bien préciser que c'est indicatif et que ce n'est pas exhaustif.

Quant au B 24, je serai beaucoup plus catégorique sur le jardin. Je suis désolé de dire que le jardin et le « Carreau », il a été bien dit que c'étaient deux parties distinctes de l'aménagement, donc on ne peut pas vouloir nous vendre une logique et une autre qui est contradictoire. Je considère que ce qui est dit dans le B 24 sur le jardin est déjà beaucoup trop directif, j'ajoute que j'ai vu la maquette, je ne suis absolument pas convaincu –je l'ai d'ailleurs écrit à M. MANGIN, je considère que c'est une ébauche pleine d'imperfections. Je souhaite d'ailleurs recueillir des avis avant de m'exprimer. Quand on écrit dans le B 24, « le projet actuellement en concertation », j'aimerais bien qu'on me dise quelle concertation a été ouverte sur l'aménagement du jardin jusqu'à présent !

Franchement, si on ne veut pas avoir de polémique, je récusé la rédaction du B 24 et je pense qu'il n'y aurait absolument rien d'anormal à faire l'économie de cette partie B 24 qui ne concerne pas le concours architectural dont il est question. Alors, je ne veux pas jouer les oiseaux de mauvais augure, mais on butera forcément un jour ou l'autre sur cette difficulté, parce que tous les architectes savent que si on commence par construire le jardin avant de faire la maison, il y a un problème, mais on assumera ces difficultés et ces contradictions un jour, puisque pour l'instant, le jardin n'a pas bougé, la partie Villerval non plus. Rien d'irréparable n'est commis et je ne vois pas pourquoi on commencerait par se dire qu'on est déjà dans des contradictions qui sont insolubles.

Je le dis très franchement, l'histoire des plinthes, je récusé totalement, parce que ça va créer un abord, un effet... Aujourd'hui, il y a malgré tout un rivage qui doit pouvoir d'ailleurs s'améliorer avec la suppression des trémies entre les façades de la rue Berger et le jardin ; ça fonctionne moins bien du côté Coquillières et Rambuteau, c'est vrai, mais ça peut s'améliorer. Si on met des plinthes dans lesquelles on revient finalement à un projet qui fait penser à celui de Winy MAAS avec une épaisseur en sandwich dans laquelle seront intégrés les services nécessaires, des salons de jeux, ainsi que des entrées remaniées au Forum souterrain. Je récusé totalement ce type d'aménagement, outre que ça supprime la place René Cassin. Un sondage qui a été réalisé –ce n'est pas moi qui l'ai fait réaliser, mais la direction de l'Urbanisme –dit que c'est l'endroit qui est le plus apprécié par tous les Parisiens dans le jardin, donc je trouve que c'est de la méchanceté pure que de supprimer un espace qui est considéré comme le plus réussi.

Quant au tracé des allées, la cour, les traversées, je ne suis absolument pas convaincu par le schéma général qui casse les grandes perspectives triangulaires qui sont un des points forts de l'aménagement actuel qui comporte des imperfections, on en est tous bien conscients, mais je ne vois pas du tout, là aussi, l'utilité de casser ces perspectives triangulaires qui ont une certaine force. Enfin, sur les aires de jeux, il y a un certain nombre d'aménagements de détail. Ce n'est pas sérieux, donc on y reviendra, on en reparlera. J'en ai déjà beaucoup trop dit, d'ailleurs, puisque j'ai dit que je ne voulais pas m'exprimer... Mais je suis quand même bien obligé de dire aujourd'hui qu'écrire ça dans le règlement du concours, alors que c'est totalement hors sujet, et nous dire que ça fait partie des contraintes avec lesquelles les architectes seront obligés de composer, je considère que c'est abusif et que ce n'est absolument pas justifié dans le règlement de ce concours.

Donc moi, je fais deux demandes extrêmement précises : je souhaite que dans le B 514 sur la programmation, on dise tout ce que l'on a à dire et que l'on donne des pistes de réflexion, mais que ce soit sous forme indicative et que cela ne bride en rien l'imagination, la productivité des architectes, et que dans le B 24, on supprime tous les items et tous les paragraphes qui fâchent, parce qu'il y aura obligatoirement fâcherie, en tout cas de ma part, et je pense que je ne serai pas le seul si on maintient cette rédaction. Ce sont deux demandes, pour le reste, je n'ai véritablement pas d'observation, sauf sur des points de détail, de vocabulaire. Je n'ai participé en rien à la rédaction, je considère que globalement, je le répète, nous avons satisfaction, parce que ça tient très largement compte de ce que nous avons souhaité. Il y a ces deux points qui me paraissent aujourd'hui poser problème et je souhaiterais qu'on élimine ces problèmes, parce que ça ne me semble pas être une très grande difficulté.

M. Jean-Pierre CAFFET

Merci, j'attends donc tes propositions concrètes. Le B 24, j'ai dit que l'allais réfléchir. Le B 514, il faut faire attention quand même, je crois qu'on ne peut pas dire aux architectes, « vous avez 15 000 m², vous nous faites ce que vous voulez ». Donc, je suis quand même beaucoup plus réservé sur le B 514, je pense qu'il y a un travail qui a été accumulé depuis des mois, voire même plus, parce que ça fait un moment qu'on parle des équipements publics et de la part respective des surfaces commerciales, mais j'ai peut-être une idée. J'ai peut-être une idée qui consisterait à dire... Je crois qu'on ne peut pas revenir quand même sur la concertation et dire aux architectes, « voilà ! Débrouillez-vous avec 15 000 m² », ce n'est pas ça ! OK !

Alors moi, j'ai peut-être une idée, puisque j'ai entendu parler tout à l'heure du souhait du maintien d'une fourchette, plutôt que d'un chiffre qui soit complètement calé. Donc, si on maintient la fourchette initiale (11 000 m² – 15 000 m²) et qu'on regarde cette programmation, il y a une souplesse qui reste et qui peut donner libre cours à la créativité des architectes de manière à éventuellement réfléchir sur la manière dont les mètres carrés pourraient être aménagés. Sans que je donne véritablement de piste à l'heure actuelle, puisque je me suis exprimé sur la salle, je pense que la Ville n'est pas mûre à l'heure actuelle sur la salle qui est réclamée, je ferai la même réponse d'ailleurs quand le sujet du Forum pluriculturel – que j'ai reçu ce matin, voire à midi –, ce n'est pas mûr. En revanche, avoir une souplesse dans le cahier des charges, regarder comment aménager les mètres carrés qui restent sans que ce soit complètement figé me semble pouvoir répondre à ce que tu souhaitais.

M. Pierre GRENET (Forum Social Local de Paris Centre)

Je vais forcément revenir en préliminaire sur les guillemets, parce qu'on a choisi de faire de la polyphonie. Donc, le Forum, si on le remet en cause, c'est peut-être sous un éclairage différent, ce n'est pas tellement parce que le « Carreau », c'est carré, mais c'est aussi parce que le Forum exprimait lieu de rencontre, de débat et qu'on y est attaché par rapport à un centre commercial. C'est quand même une ironie que André LABORDE et les commerçants sont parmi ceux qui voudraient rester attachés à « Forum ». Donc, une proposition, puisque le Forum, ce n'est pas seulement la partie haute, mais on pourrait appeler « le concours du haut du Forum », il y a les villes basses, les villes hautes, là, c'est le haut du Forum. C'est une proposition où le Forum émergeait.

Ensuite, c'est plutôt lui trouver du fond, à ce Forum. Pour y trouver du fond, on avait demandé qu'il y ait une étude des groupes d'usagers qui se réunissent. Je suis très étonné que dans le cahier

des charges, on n'y fasse pas référence, puisque c'était ce qui permettait aux architectes de définir leur projet à partir des usages actuels. C'est là où on voit qu'il y a un usage massif du Forum par des gens qui n'habitent pas le centre de Paris, qui habitent l'extérieur de Paris, ça me semble important. Il y a des typologies qui se sont dégagées, aussi bien pour le jardin que pour le Forum, ça me paraît important d'y faire référence, c'est un acquis de la concertation et ça permet de déboucher sur effectivement des projets concrets autour de ce Forum, puisque, à la dernière réunion, vous aviez fait un appel, vous aviez dit « pourquoi pas » sur encore un nouveau projet. On a fait l'effort de travailler la question, d'affiner nettement, non seulement l'aménagement du lieu, mais surtout ce qui vous préoccupait je crois, la manière dont ça pourrait être organisé. Vous disiez tout à l'heure, « on ne sait pas comment ça peut être fait, est-ce que c'est un équipement municipal ? » Non, ça peut être géré par des associations, ça se fait ailleurs comme ça, on peut gérer des salles et surtout avec un objectif qui est culturel. Parce qu'on a effectivement tout mélangé autour du pôle culture avec les commerces, avec de l'animation, avec de la formation.

Les pratiques culturelles, c'est très bien ! C'est plutôt réservé aux riverains, c'est quand même plus facile de faire des pratiques culturelles quand on est riverain et qu'on doit y aller plusieurs fois par semaine ou au moins une fois par semaine, alors que c'est nettement insuffisant pour rééquilibrer ce centre commercial vers des aspects plus culturels, lui donner du sens, faire des animations nocturnes, pas à l'extérieur parce que ça peut gêner les riverains, mais dans un lieu de spectacles, de rencontres, de débats.

On vous a fait vraiment une proposition à partir d'associations qui organisent des spectacles culturels, avec des artistes totalement reconnus qui veulent s'engager sur des actions solidaires. C'est donc très concret, on le fait régulièrement, on ne trouve jamais de salle dans Paris. Cela peut être pris en charge par ces associations qui gèrent l'événement et qui le font dans un esprit à la fois culturel et de découverte des problèmes du monde.

C'est une occasion de faire de l'engagement solidaire et partout, on cherche aujourd'hui à s'engager, mais pas forcément aller dans un parti politique. Moi, j'attends vos réponses pour savoir si je vous rends ma carte du PS et en même temps la carte de concertation, parce que cela fait deux ans et demi qu'on essaie d'avancer, mais de construire des projets. On a fait l'effort de construire des projets, on vous a demandé tout à l'heure de répondre concrètement.

Pourquoi retenez-vous un projet plutôt qu'un autre ? Pourquoi l'office de tourisme pour les enfants ? Cela peut être très bien, mais pour quelles raisons ? Est-ce que cela correspond à un projet métropolitain ? Est-ce que ça donne une vraie animation culturelle ? Est-ce que c'est un lieu de rencontre ? Est-ce que c'est un lieu de mixité qui va permettre de faire des tarifs bas comme on le propose dans le projet ? On vous donne un projet clés en main, on voudrait au moins que ce soit ouvert et ce lieu-là permettrait également de faire un lieu de réunion, puisqu'il ne va pas être occupé en permanence –encore qu'il y a des besoins dans les lieux qui existent comme ça. Voilà des questions concrètes pour donner un sens à ce Forum et éviter que cela redevienne un « Carreau » centre commercial.

M. Jean-Pierre CAFFET

Je vous réponds tout de suite. D'abord, je ne m'étais pas aperçu que vous étiez au PS ! Je vous réponds, écoutez ! Cela fait des mois que je vous ai demandé quelque chose sur la manière dont vous conceviez cet « équipement » qui, en aucun cas, ne peut être un équipement municipal. Des mois ! Je l'ai reçu aujourd'hui par mail, monsieur, alors comment voulez-vous que je prenne l'engagement ce soir, après avoir découvert ce document aujourd'hui, et que je vous dise, « mais bien sûr ! Vous avez besoin de 957 m², eh bien la Ville va les faire, les financer et après, on verra comment gérer cette affaire-là ».

M. Pierre GRENET

Monsieur CAFFET, cela ne fait pas des mois, on en a parlé au mois de décembre et, au mois de décembre, vous avez fait une ouverture. On ne pouvait pas s'y lancer sans qu'il y ait une ouverture de votre part. Je ne l'ai jamais exposé, on a travaillé collectivement sur ce dossier, vous avez accepté un office de tourisme qui a été remis avec un détail au mois de décembre ; c'est vrai que c'est un peu tard, mais nous, on a reçu tous les documents très tardivement. À partir du moment où

on n'avait pas de deadline, vous nous avez dit « il y a cette réunion d'aujourd'hui », eh bien voilà ! On vous donne le document avant la réunion d'aujourd'hui.

M. Jean-Pierre CAFFET

La réponse que je vous fais est à peu près la même que sur la salle de réunion qui a été formulée, mais je ne vais pas dans le bâtiment multiplier cinquante salles de réunion en fonction des activités personnelles des uns et des autres, financées par la Ville de Paris. Ça, vous pouvez le comprendre ! D'autant plus que vous demandez 1 000 m²...

M. Pierre GRENET

Cela n'est pas financé par la Ville de Paris [JPC : Ah bon ! Qui finance ?] Il est mentionné dans le document qu'il peut y avoir la Fondation France Télévision, puisqu'il y a un objectif de faire aussi une animation de communication, et donc utiliser les moyens de blogs, de plateformes vidéo, il y a des fondations qui existent, on ne parle pas de financement de la Ville de Paris, on parle de réserver des mètres carrés et d'avoir une structure qui permette d'accueillir des projets. Ce n'est pas n'importe lequel, c'est toutes les associations qui ont un but de solidarité, que ce soit avec la banlieue, avec l'international, donc ça répond à ces questions.

M. Jean-Pierre CAFFET

Eh bien, écoutez, très bien ! Je fais la même réponse que tout à l'heure sur la salle de réunion, cela peut faire partie du degré de souplesse qui sera introduit dans le B 514, mais comprenez que, ayant reçu ce document ce matin, je ne puisse pas m'engager à le faire figurer dans un cahier des charges qui doit être communiqué à des architectes d'ici à une semaine ou dix jours. Je ne peux véritablement vous faire que cette réponse. Donc, cela peut faire partie de ce qui pourrait être aménagé dans les 2 000 m² qui viennent, mais je n'en prends pas l'engagement ce soir, je peux vous le certifier.

Mme Michèle COLLIN (Institut d'urbanisme)

Je ne suis ni au PS, ni à l'UDF, ni à l'UMP, je le précise tout de suite, mais je pense que la discussion prend un tournant intéressant. Je voulais repartir de la notion de « Carreau » et de refus du « Carreau ». Ce n'est pas que sémantique notre histoire de refus de « Carreau », ça fait convergence et ça fait même consensus, on peut dire. Si on refuse la notion de « Carreau », c'est que cela induit beaucoup de choses. Comme l'a dit M. LABORDE, ça nous donne une logique fermée, c'est-à-dire cour centrale, passerelle, toit ou couverture – appelez-le comme vous voulez –, Grande Croisée, etc., on n'en sort pas. Donc, c'est une option qui n'est pas ouverte. Vous avez répondu d'une façon très politique en disant, « le concours est ouvert ». Alors, ce que nous pouvons vous proposer, c'est un peu ce que M. LEGARET vient d'indiquer comme démarche – je retiens la démarche –, c'est que ça apparaisse comme une option possible, mais qu'il y ait d'autres options possibles, que ce soit ouvert et que ce soit indiqué aux architectes qu'il n'y a pas forcément un toit, une passerelle, une Grande Croisée, etc. Ça, moi, je pense que c'est important cette idée de concours ouvert, comme vous avez dit. Alors, il faut indiquer dans le texte que les options sont ouvertes, toutes les options sont ouvertes.

Sur la culture, c'est la même chose. Ce que M. LEGARET vient de dire, je m'appuie sur lui, n'y voyez pas une façon de faire de la politique là encore, mais cette histoire de « Carreau » induit aussi – et c'est ça qui nous préoccupe – un certain rapport entre le commercial et l'espace public. L'espace public, le domaine culturel dont on parle, certains ont dit que vous aviez une conception de la culture purement en termes d'animation, moi, j'ai vu surtout des projets vagues, une inscription, une énumération d'équipements qui n'ont pas grand sens dans leur ensemble. Gardons l'option ouverte, laissons ouvert comme M. LEGARET l'a proposé, je pense que c'est une bonne démarche, c'est ce que nous avons demandé, ce que nous avons souhaité hier soir, en discussion en tout cas.

Cela nous permet aussi de laisser ouverte la question du Forum, parce que moi, je pense, comme un certain nombre d'autres gens, que la dimension métropolitaine passe un peu à l'as dans cette histoire. Bien sûr, elle est énoncée quelque part, « accueillir la métropole », mais il faut voir ce que

l'on met dans « accueillir la métropole » ! On parle de gare, on parle de foule, d'aménager des espaces... Ce n'est pas de foules dont il s'agit quand on parle de la dimension métropolitaine, on parle de gens qui ont des pratiques spécifiques qu'il faut intégrer dans le projet. Quand vous parlez aussi de « programmation, lieu d'échanges dédié à la culture et aux loisirs, faire un lieu de rencontre », c'est extrêmement vague.

Là, depuis longtemps, c'est vrai qu'il y a l'idée du Forum, de rencontres, c'était présent dans l'Atelier des Halles depuis deux ans, mais on ne l'a pas développé. C'est présent dans un projet très précis aujourd'hui, alors s'il vous plaît, laissez la possibilité et l'ouverture possible pour intégrer des projets de ce type qui vont intégrer cette dimension métropolitaine qui manque totalement. Vous, vous parlez de gérer des foules, nous, on vous dit – et vous le savez très bien en tant qu' élu de la Ville de Paris – qu'il y a une émergence considérable de lieux aujourd'hui, d'associations avec des artistes, des culturels de toutes sortes et tout, mais qui n'ont pas de lieu de rencontre. Il se crée des petits lieux pour les associations, il n'y a pas de lieu de rencontre, de possibilité d'expression de cette forme de créativité qui émerge et dont on ne tient pas compte.

Il a été indiqué, c'est vrai, que dans ce projet, des artistes, des culturels, des gens des milieux culturels n'ont pas été intégrés dans la réflexion. Ils nous auraient peut-être aidés aussi à donner un peu de sens à tout cela. Donc, pour réintégrer cette dimension métropolitaine sur laquelle on a travaillé ensemble et que l'on ne retrouve pas beaucoup aujourd'hui, laissons une ouverture. Votre passage sur la culture est suffisamment vague pour qu'on puisse laisser l'hypothèse de faire des lieux de rencontres qui manquent dans Paris, on est obligé de se réunir chez Emmaüs, à la CGT...

K7 n° 2 – face B

M. Jean-Pierre CAFFET

Bien, merci.

Une représentante de l'association ChanDanse des Sourds

Je reviens juste sur ChanDanse, parce que l'on n'a pas eu le temps de terminer tout à l'heure. Donc, de nouveau remercier toutes les personnes qui nous ont témoigné leur soutien, présentes ou pas ce soir.

Vous rappeler que depuis deux ans et demi, depuis le début de projet de réaménagement du Forum des Halles, ChanDanse était là, c'est la seule et unique association qui vous a présenté un projet pour des personnes handicapées. Donc, on s'étonne un peu – on n'est pas les seuls – de ne pas s'être vus inscrits dans le cahier des charges. On voudrait savoir, puisque vous dites qu'il va être remis dans quelques jours aux architectes de façon définitive, comment vous comptez l'inclure, puisque, aujourd'hui, vous prenez l'engagement – et on n'en doute pas un seul instant – de trouver 750 m². Comment comptez-vous l'inclure, puisque tout à l'heure, vous disiez qu'il était fixe, donc *a priori* plus possible d'ajouter quelque chose ? D'autre part, vous informer qu'on va faire circuler une lettre ce soir en demandant aux personnes présentes (associations, représentants), si elles en sont d'accord, de signer une lettre de soutien qu'on pourra vous remettre par la suite, parce que ça fait trois ans qu'on est là, qu'on se bat et on n'a pas envie de lâcher prise maintenant, si près du but. Si vous pouvez juste nous dire comment vous comptez trouver 750 m² ; on ne doute pas un seul instant de votre bonne volonté et de votre parole, mais bon ! C'est 750 m², quand même !

M. Jean-Pierre CAFFET

Je vous réponds qu'il y a un engagement de la Ville qui est clair. Le problème est de savoir où, donc on cherche et on va chercher la superficie qui est nécessaire pour pouvoir faire cet équipement. Première chose.

Deuxième chose, j'ignore à l'heure actuelle où il sera. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure, je ne dirai pas la situation de conflit qu'il y a entre les caractéristiques techniques de ce bâtiment du point de vue de sa construction et de sa présence dans le « Carreau », je ne demande qu'à être convaincu du contraire. Si il est possible de faire cet équipement et de l'intégrer dans le bâtiment, je suis prêt à regarder cette option. Simplement, il faut nous laisser du temps, et je pense que cela devrait faire partie du degré de souplesse du B 514, puisqu'il reste des mètres

carrés, que l'on puisse regarder comment cela peut s'intégrer dans le « Carreau ». Ce que je propose, c'est que dans le B 514, on ne dise pas que c'est la liste et que la construction est terminée et définitivement terminée, mais que l'on revienne à un système de fourchette (11 000 m² – 15 000 m²) dans lequel on puisse avoir une latitude pour construire un certain nombre de choses. Alors, à hauteur de 2000 m² – 2 500 m² peut-être, mais allez au-delà me sera probablement très difficile, à moins de dire que le « Carreau » ne fera pas un seul étage, mais deux ou trois, on ne pourra pas empiler toute une série de choses. Il y a peut-être 2 000 m² utiles qui peuvent trouver une affectation, mais regardez : 750 m² pour ChanDanse, 950 m² pour la proposition qui vient d'être présentée, je suis pratiquement aux 2 000 m².

Je propose donc que sur le B 514, on ait ce degré de souplesse qui soit demandé aux architectes et leur faire comprendre qu'il pourrait y avoir autre chose qui pourrait venir s'y installer.

La représentante de l'association ChanDanse des Sourds

Donc, concrètement, nous, pour vendredi midi dernier délai, on peut vous envoyer par courrier une demande ?

M. Jean-Pierre CAFFET

Pas par courrier, ça n'arrivera pas d'ici à vendredi midi, par mail.

La représentante de l'association ChanDanse des Sourds

Puisque vous disiez tout à l'heure vendredi midi dernier délai, qu'est-ce qu'on peut vous envoyer concrètement pour que ce soit inclus dans le B 514 et qu'on ne nous laisse pas sur le quai de la gare ?

M. Jean-Pierre CAFFET

Vous pouvez me faire une proposition de paragraphe à rajouter au B 514, sachant que je pense qu'il ne faut pas revenir sur la programmation telle qu'elle figure à l'heure actuelle, mais une proposition de paragraphe disant qu'il y a des équipements et des surfaces commerciales qui sont identifiées à hauteur de tant, c'est-à-dire 13 000 m² pour le moment, qu'il y a une fourchette entre 11 000 m² et 15 000 m² et que, entre 13 000 m² et 15 000 m², les architectes doivent réfléchir à laisser de la place, de manière à ce que d'autres équipements puissent venir s'implanter.

M. Alain LE GARREC (Conseiller de Paris)

Si tu me permets, « dont un équipement qui a une caractéristique spécifique », il faut l'indiquer, sinon, la réponse serait la même. Je ne suis pas convaincu que ce soit si complexe que cela à réaliser, je crois que c'est réalisé dans le 9^e arrondissement à l'heure actuelle au théâtre Emmanuelle LABORIT, je crois qu'il y a d'autres endroits.

Il existe des professionnels en ce qui concerne les salles pour les malentendants, je crois qu'on devrait assez rapidement être capable de donner une documentation succincte de ce que nécessite une salle pour malentendants dans un édifice construit, parce que c'est un peu différent suivant où on se trouve. C'est la suggestion que je fais de façon à ce que, effectivement, on ait un peu la certitude de cet équipement, et elle avait raison de le dire, qui est sur les demandes depuis trois ans et demi puisse peut-être être inclus, parce que lui, il n'est pas arrivé aujourd'hui à midi, il est arrivé il y a très longtemps.

M. Alexandre MAHFOUZ (collectif « Beaubourg-Les Halles »)

Je voulais vous signaler que 70 % des immeubles qui sont autour du Forum des Halles appartiennent à la mairie de Paris, à la SEM-Centre, à l'OPAC, c'est-à-dire que les commerces qui sont à l'extérieur du Forum des Halles vous appartiennent. C'est-à-dire que vous devez protéger ces commerces dont nous sommes vos locataires. Si, pendant les phasages des travaux, il y a des fermetures de rues, on vous signale dès que malheureusement vous nous pousserez à faire des procédures. La quantité de commerces doit être maintenue à l'extérieur du Forum, c'est-à-dire que les accès, les sorties du Forum des Halles doivent être maintenues, autrement, on perd nos emplois et on perd nos commerces en même temps.

M. Jean-François LEGARET

Sur ChanDanse, qui est vraiment un projet qui me semble très soutenu, j'aimerais que la DAU étudie une hypothèse : les locaux de l'ex-Maison des conservatoires qui est dans le Forum existant. Ce sont des locaux qui, à ma connaissance, ont été insonorisés, dans lesquels il y a au moins une salle de danse, peut-être même deux. À ma connaissance, ces locaux sont aujourd'hui inutilisés et fermés. Ne peut-on pas examiner déjà cet espace et regarder s'il y aurait une reconversion, s'il y a des travaux à faire qu'on le sache. Je me permets simplement de lancer cette réflexion, parce que j'ai connu cet espace avant qu'il ferme, je ne sais pas du tout comment il est utilisé aujourd'hui, mais il y a peut-être une idée qui mériterait d'être creusée.

M. Jean-Pierre CAFFET

Il faut qu'on regarde, je ne connais pas la situation actuelle.

M. Alain LE GARREC (Conseiller de Paris)

Je veux bien qu'on aborde ça à 21 heures, mais je rappelle que l'objet, c'était la programmation dans la partie émergée, peu importe le « Carreau » et le Forum. Je crois qu'en ce qui concerne les éléments qui sont en sous-sol, que ce soit la médiathèque, que ce soit la Maison des conservatoires, que ce soit le reste, ou c'est un sujet qui a déjà été tranché ou c'est un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour. La médiathèque va doubler, mais il faut bien prendre les mètres carrés quelque part... Donc, je crois qu'il y a un certain nombre d'éléments qui, en ce qui concerne les sous-sols, n'ont pas encore été tout à fait cadrés, et je continuerai en disant que si on ferme les trémies Coquillères et Berger, hormis le fait qu'on a prévu un certain nombre de choses, il y a des sous-sols qui vont aussi à ce moment-là se déterminer comme étant disponibles. Je crois qu'en ce qui concerne les sous-sols, il y a encore beaucoup de choses à faire et à prévoir. Je parle sous le contrôle de Catherine.

M. Jean-Pierre CAFFET

En tout cas, ce qu'il faut regarder, c'est la situation actuelle de la Maison des conservatoires et si son avenir est tranché. C'est le moins qu'on puisse faire de se poser la question de la Maison des conservatoires et de regarder si une décision a été prise ou pas, qui en plus ne m'appartient pas, parce que c'est la direction des Affaires culturelles.

Mme Élisabeth BOURGUINAT

Je voudrais revenir sur l'intervention de M. LEGARET. Je partage totalement son point de vue sur le jardin, il ne faut pas du tout qu'il y ait de traces du projet actuel de M. MANGIN. Que je sache, la tranche actuelle est la seule qui soit ferme, les tranches suivantes sont conditionnelles, on n'est pas du tout sûr que ce sera M. MANGIN et la SEURA qui feront le jardin, rien ne permet de l'affirmer à l'heure actuelle. Donc, pourquoi donner la marque de ce projet actuel au futur bâtiment ? Cela me paraît exagéré. En revanche, signaler aux architectes qu'il y a un jardin qui s'appelle « le jardin Lalanne », qui est au pied du futur bâtiment, ça, on ne le changera pas, et que l'hypothèse de son maintien, de sa destruction ou de son déplacement n'ayant pas encore fait l'objet d'une

concertation, et donc n'ayant pas encore fait l'objet d'une décision, cette hypothèse doit être maintenue. Cela me paraît intéressant, puisque c'est vraiment au pied du bâtiment.

Je partage tout à fait la remarque qu'il a faite concernant la salle de réunion. Effectivement, si on ouvre les possibilités de création de choses supplémentaires, la proposition qui a émergé arrive effectivement un peu tard, mais quand même, il y a plusieurs suggestions qui vont dans le même sens, consistant à dire que c'est un forum, la signification de ce terme, c'était un endroit de commerce et de rencontres, faisons quelque chose pour la rencontre, pas simplement les pratiques amateur, les choses comme ça qui sont très bien, très intéressantes, mais aussi le débat. Symboliquement, il serait important qu'il y ait une salle et ce qu'a dit M. LEGARET est parfaitement exact, je vous mets au défi de trouver une salle ici dans les équipements collectifs, c'est bourré tout le temps ! Ce n'est pas possible de demander au conservateur, on a fait un goûter pour les enfants musiciens du quartier, on l'a fait pendant deux, trois ans, on faisait le dimanche après-midi, sinon, ce n'était pas possible. Quand vous dites, « on va mutualiser la salle de diffusion du conservatoire », ça me paraît très difficile et, inversement, quand vous dites, « qui gérerait une salle de réunion ? » Si vous, vous imaginez qu'il serait possible de gérer de façon mutualisée la salle de diffusion, ce sera infiniment plus simple de mutualiser une salle de réunion. On pourrait dire au conservatoire qui est dans les lieux, « cette salle de réunion qu'*a priori* vous n'utilisez pas, qu'on vous demande de ne pas utiliser pour vos cours ou d'utiliser de façon très exceptionnelle pour je ne sais quoi ou pour vos réunions, *parce qu'il y a des réunions aussi au conservatoire*, mais cette salle de réunion, c'est vous, on vous en confie la charge de faire le suivi pour qu'elle puisse être mise à la disposition des associations, moyennant tel ou tel système... » Enfin, voilà ! Ça pourrait être une salle de 200 m², on serait fou de joie, ce serait vraiment un luxe inouï dans ce quartier !

Par contre, là, où je ne rejoins pas du tout ou partiellement pas M. LEGARET, c'est de dire qu'on pourrait laisser les architectes – si j'ai bien compris, mais je crois que ce n'est pas ce que vous avez voulu dire –, ne prenons pas le risque que les architectes jouent avec la liste des équipements sur lesquels on s'est concerté pendant des mois, qu'on a établie patiemment au prix de frustrations, parce que certains n'ont pas retrouvé... Mais au moins, cette liste-là, on la tient ! On a suffisamment souffert, et je ne partage pas non plus à cet égard ce que disait Michèle entièrement. On a suffisamment souffert en première phase d'avoir un programme qui n'était pas suffisamment précis, si fait qu'on s'est retrouvé avec quatre projets qui n'avaient rien à voir les uns avec les autres, où nous, on cherchait nos petits. Ça, on ne veut plus le revivre, ce n'est pas possible ! On s'est concerté, on s'est mis d'accord au prix de certains compromis, de certaines déceptions peut-être, tant mieux si on peut ouvrir un petit peu et laisser la possibilité de créer encore quelques petites choses supplémentaires, mais en tout cas, il ne faudrait pas qu'on touche à ce qui a été... Donc, s'il doit y avoir une fourchette, c'est une fourchette qui s'ouvre un peu vers le haut, qui s'ouvre un peu vers le bas sur les commerces, parce qu'on trouve qu'il y a... Mais en tout cas, ce qui a été acté et que ça garde les mêmes surfaces, la surface du conservatoire, les surfaces des bibliothèques, tout ça, voilà !

Et puis je voudrais faire une intervention quand même assez radicale en ce qui concerne la difficulté qu'on se traîne, ça se focalise sur cette histoire de « Carreau ». Au XVIII^e siècle, Voltaire racontait l'histoire d'une femme qui s'était habituée à prendre un petit veau dans ses bras quand il était tout petit, et puis quand il était bœuf, elle continuait à le porter, parce que petit à petit, il avait pris du poids.

Là, c'est pareil, on s'habitue à cette histoire de « Carreau » du fait du projet MANGIN, on s'est habitué à des tas de choses, ça nous pèse. Ça pèse des tonnes, des tonnes et des tonnes, et on porte ça, j'aimerais bien qu'on le dépose et qu'on ne garde de ce projet que ce qui a été acté par le Conseil de Paris, c'est-à-dire un parti d'urbanisme et rien d'architectural. Je regrette, une passerelle, c'est architectural, un toit, c'est architectural, la Grande Croisée, tout ça...non ! Il faut garder les fonctions.

Moi, ce que j'avais compris du projet de MANGIN à l'époque où je le défendais – et je continue à défendre son parti d'urbanisme –, c'était la notion du jardin le plus grand possible par un élargissement en direction de l'Est, par une perspective qui devait aller en hauteur jusqu'à Beaubourg, et au niveau du sol à travers la rue Coquillères jusqu'à Sébastopol, et ça, on ne peut qu'être d'accord. Je vous rappelle, quand MANGIN parlait de construire le vide, d'avoir un jardin qui augmente sa surface végétalisée de la surface de vide qui est au-dessus du cratère du Forum et de perspective, et c'est vrai que l'espace, c'est un vrai luxe aux Halles, c'est ça qu'il faut garder ! Parce que, ensuite, la notion de traversée est-ouest, elle est réalisée amplement par Berger et

Rambuteau qui se poursuivent jusqu'à Beaubourg, voire au-delà. L'idée de traverser, d'enjamber le cratère, surtout quand elle s'accompagne du fait de remplir ce cratère et, du coup, de supprimer toute la lumière, on ne peut pas dire que ça fait partie du parti d'urbanisme qui a été retenu.

Moi, je pense qu'il faut, comme le suggérait Fabrice, laisser la liberté, conserver cette idée d'avoir une perspective très large, la plus large possible vers l'Est, et je dirai qu'il faut être plus « manginien » que MANGIN. Ce qui veut dire qu'il ne faut rien au-dessus du cratère, il ne faut rien à la porte Lescot, il faut que le regard aille jusqu'à Sébastopol ; là, on aura réalisé le parti d'urbanisme de MANGIN. Mais si on fait un toit... Je rappelle qu'à l'origine, le toit de MANGIN, c'était juste un toit, ce n'était pas fermé, depuis, c'est devenu une boîte.

M. Jean-Pierre CAFFET

Madame BOURGUINAT, écoutez ! On a des discussions depuis des mois exactement dans les mêmes termes, on pourrait peut-être avancer !

Mme Élisabeth BOURGUINAT

Eh bien avançons ! Faisons le dernier pas ! On s'est débarrassé de la Grande Croisée, on s'est débarrassé du toit au sens où il est optionnel, par pitié, que cette passerelle ne soit pas inscrite comme devant être là, axiale, enfin ! c'est extrêmement précis et contraignant dans le texte, il faut que cette passerelle, ça devienne un choix et, comme l'a dit Gilles, que ce soit accompagné de toutes les précautions d'usage pour que cela ne devienne pas en plus un danger public.

Je propose un terme, puisqu'on cherche un mot, le terme de « forum » est très beau, effectivement, il synthétise bien ce que l'on veut dire ; il a le défaut qu'effectivement, le Forum, c'est tout l'ensemble souterrain, donc c'est difficile de parler du Forum, alors qu'on ne parle que de la partie émergée. Je crois qu'il y a un mot qui conviendrait pas mal, c'est « le volcan du Forum », parce qu'on parle de cratère, mais le cratère, ça donne une idée de mort, le volcan, c'est la vie, c'est ce qui émerge... Je propose ça, « le volcan du Forum » et la commande pour faire le changement automatique soixante-dix fois, je vous assure qu'elle est très facile à faire.

Mme Françoise THOMAS (association « Vivre aux Halles Montorgueil Montmartre Saint-Eustache »)

J'avais préparé un texte, je vais vous le faire très court parce que je pense que je vais redire des choses, mais je vais les dire d'une manière différente.

Je vais rejoindre le monsieur qui s'occupe du commerce et ce que je souhaiterais quand même dire, c'est que pour avoir subi pendant la première phase des travaux les décennies qui ont quand même complètement sinistré les commerces, les rues, puisqu'on avait inventé les précaires, que l'on soit très vigilant quand même à respecter justement que la continuité se fasse dans toutes les rues qui vont jouxter ce projet.

Monsieur CAFFET, vous dites qu'il y a moins de surfaces commerciales, d'autres associations disent qu'il y en a plus [JPC : À chacun sa vérité !] Alors moi, je tranche, c'est-à-dire que je ne supporte plus – ils ont le droit, mais j'ai aussi le droit de dire l'inverse – que l'on fasse haro sur le baudet sur le commerce.

Si vous voulez une justification du mot « Carreau », dont je n'ai rien à faire que ce soit un carreau, un rectangle, etc., c'était quand même le Carreau des Halles, c'est peut-être ça l'historique du mot « Carreau ». Je ne pense pas qu'il faille y voir, même si c'est dit soixante-six fois, l'envie de le faire à nouveau manger aux gens, mais enfin bon ! C'était un terme, le « Carreau », comme on avait dit le « square des Innocents », c'est peut-être ça qui est resté dans la mémoire, puisqu'on a quand même une mémoire collective du passé.

En ce qui concerne maintenant le Forum et le commerce, je souhaite quand même que le commerce s'y épanouisse. Il a quand même fait la richesse de notre quartier, la richesse des rues avoisinantes, c'est ce que viennent chercher beaucoup de gens et certains, ce n'est pas une majorité, viennent y chercher du culturel. Donc, le commerce a été fait d'une certaine manière il y a trente ans, j'ai beaucoup apprécié le travail de remaniement qu'a fait UNIBAIL en reprenant le

commerce. Je l'ai dit un jour à la personne qui a précédé M. ROMBAUTS, c'est vrai, vous avez du commerce quelque chose de mieux, mais enfin, c'est toujours un petit peu – excusez le terme très cru – de la merde, parce que c'est toujours du prêt-à-porter ou de la fringue, mais c'est ce que viennent chercher les gens.

Alors, ce que j'aurais comme demande à faire à UNIBAIL, puisqu'elle sait fort bien faire ce métier, c'est de nous amener un peu plus de diversité, parce que c'est vrai qu'on a vu des centres commerciaux intra-muros dans Paris qui ont été très florissants sur les Champs-Élysées et qui s'éteignent très vite. La chance du Forum des Halles, c'est ce sous-sol qui nous amène beaucoup de gens et c'est le fait qu'on ne manquera certainement jamais de passage, peut-être même en aurons-nous trop ! Mais il me devient extrêmement désagréable, et je le supporterai, que l'on fasse systématiquement une agression sur le centre commercial en disant que quasiment, tout était fait pour eux, etc. Ce n'est pas vrai ! Ce qui fait la réussite d'UNIBAIL, c'est qu'UNIBAIL connaît son métier et que les gens viennent chercher là ce qu'ils ont envie d'y trouver. Je vous rappelle quand même que les banlieues viennent à Paris parce qu'ils s'emmerdent dans leurs banlieues, c'est clair !

On parle toujours du développement durable, mais c'est vrai que la qualité des matériaux qui seront utilisés fera la pérennité dans le temps. Est-ce qu'on construit pour vingt ans, pour trente ans, pour cinquante ans ? Je pense qu'on fait la deuxième phase et qu'on la recommence, il serait peut-être intéressant que ce soit assez long. C'est une qualité, vraiment une qualité de matériaux qui fait que les Français, les riverains, les visiteurs ont envie de respecter, parce que les Halles sont quand même très mal menées par le comportement des gens qui y viennent et qui ne sont pas toujours d'ailleurs que des Français, mais aussi des étrangers qui ne se comporteraient pas comme ça chez eux. Donc, c'est par la qualité, par justement une espèce d'image qu'il faudra travailler parallèlement, de façon à ce que les gens aient envie de s'y comporter correctement.

M. Jean-Pierre CAFFET

Merci, madame THOMAS. J'ai une intervention encore et après, on arrête.

M. Régis CLERGUE-DUVAL (FCPE1234)

Je vais dire, comme Olivier PÉRAY l'a dit, un peu les mêmes choses, mais ça va permettre peut-être de les rapporter plus clairement.

Effectivement, le premier point de notre mécontentement, et le mien est encore plus vif que ce qui a pu être exprimé, sauf peut-être par Pierre GRENET, en particulier sur le fait que les deux grands perdants, on l'a bien compris, de vos derniers choix sont à la fois la dimension métropolitaine, mais surtout le social qui est complètement absent de tous les débats qu'il y a entre culture et animation. Au moins, on sait que quelque chose est passé à la trappe, c'est le social, dans ce Forum qui n'existe plus.

Le premier point de mécontentement est effectivement sur le flou, cette absence de continuité, de clarté dans le cahier des charges, ne serait-ce que dans la continuité des mots qui changent pour désigner les mêmes choses, d'une chose à l'autre ou, tout d'un coup, de projets qui disparaissent sans qu'on ne sache pourquoi. Certains qui étaient acceptés depuis quatre ans dans le cahier des charges 2003 disparaissent et d'autres apparaissent, nouveaux, dont on n'avait jamais entendu parler, sans que leur profil soit si défini que ça.

Nous avons fait un courrier, alors le courrier marche mal, et par mail pourtant au début du mois de décembre, sur lequel nous n'avons pas eu de réponse, qui disait, en particulier sur le « Carreau », trois choses : Notre attachement au pôle des pratiques amateur qui s'appelle maintenant le « pôle des spectacles vivants ». Je ne sais pas quel intérêt vous portez à ce qui me semblait être le premier équipement pour nous, habitants du quartier, qui était le plus cher à notre cœur, qui était celui des pratiques amateur, parce qu'il change sans arrêt de formulation, c'est donc qu'il n'est pas très bien considéré. J'espère qu'il sera maintenu.

D'une manière générale, on n'a pas de réponse à nos questions. Lorsqu'on pose des questions d'éclaircissement, on voit plutôt apparaître de nouveaux flous que de nouvelles clartés.

Le deuxième point que nous vous signalions, c'était notre attachement à la Maison des services publics qui faisait aussi partie du cahier des charges 2003, dont je ne sache pas qu'il ait été remis

en cause dans ses fondements. J'avais cru comprendre que le cahier des charges sur lequel nous nous concertions le prolongeait, le complétait, l'affinait. Je n'ai jamais entendu personne demander la suppression de la Maison des services publics, alors que subsistent ses appendices que nous trouvons très bien, qu'ils concernent le tourisme ou l'antenne jeunes, mais finalement, il n'y a rien pour les Parisiens et pour la mixité, pour l'accueil. Cette porte de Paris n'a pas son premier bureau qui dit, « bonjour, vous êtes à Paris, si vous voulez une information sociale, c'est par ici ; si c'est une information culturelle, c'est par là ; si vous êtes jeune, poussez cette porte ; si vous êtes personne âgée... » Tiens ! Les personnes âgées. On en avait parlé beaucoup en 2003, là, que dalle ! Voilà ! Les Parisiens en eux-mêmes sont avec le social et les métropolitains, finalement, ceux qu'on a oubliés.

Le troisième point qu'on vous demandait, c'était notre soutien très clair et global pour le projet de ChanDanse sur lequel on n'avait pas de réponse. Donc, on voit qu'il ne figure pas, alors que d'autres figurent, qui étaient plus récents et plus nouveaux. Pour dire deux choses là-dessus, c'est que, comme M. LEGARET l'a dit, effectivement, tout marche aux Halles du moment que ça a un intérêt – sauf le musée des Horreurs –, mais il vaut mieux privilégier les choses fragiles que les choses faciles, et les choses exemplaires que les choses confidentielles. Or, le projet ChanDanse, comme d'autres, comme la Maison des services publics, comme le pôle des pratiques amateur, comme le projet qu'a développé Pierre GRENET qui en a parlé depuis très longtemps et qui, effectivement, il vous soumet un peu tard, mais de manière tellement plus détaillée que le cosmopole... et précise et souple et mutualisable par rapport à ce qu'on a déjà dit. Je pense que dans l'esprit, nous comprenons bien qu'il n'y a pas lieu d'en discuter tant que ça. Eh bien, ce projet de ChanDanse n'apparaît pas et on nous répond que le bâtiment qui devrait être à l'exemple de l'architecture parisienne avec le prochain auditorium, pour lequel six grands architectes ont été retenus, ne pourrait accueillir une salle d'acoustique correcte et que quelques bâtiments anciens, près des habitants, pourraient le faire. Là, vraiment, on ne comprend pas !

En ce qui concerne la suggestion de M. LEGARET, que je voulais faire justement sur la Maison des conservatoires qui est effectivement le lieu le plus abrité je dirai, et le plus près des nuisances sonores, enfin qui ne crée pas d'autres nuisances sonores supplémentaires, j'ai cru comprendre qu'il ne figure pas dans l'extension du Forum des Images qui est en cours d'achèvement, il devait servir à une extension de la médiathèque qui, pour nous, faisait partie de la rénovation des Halles. Donc, je ne comprends pas qu'elle soit en sous-sol ou pas. De la même façon que nous vous avons suggéré fortement de sortir le centre d'animation des Halles du Marais vers l'extérieur pour en faire le pôle des pratiques amateurs, de la même façon que nous avons suggéré qu'à cet endroit-là, effectivement, les lieux destinés à l'accueil des métropolitains, que ce soit la Maison des services publics, que ce soit la Maison du tourisme ou l'antenne jeunes, pouvaient y trouver une place utile à proximité de la sortie du métro. Bien évidemment, comme l'a dit Alain LE GARREC, il y a une continuité, une communication entre le sous-sol et la surface.

Le deuxième point sur lequel on n'est pas content, c'est au niveau de la continuité géographique, et effectivement, l'insertion dans le site. Plusieurs intervenants l'ont dit, il y a effectivement ce qui était dans les principes mêmes du projet Mangin qui était de réintroduire le Forum des Halles au cœur de Paris. On ne le comprend pas dans les circulations, qu'elles soient douces ou autres. On sait que le projet Mangin avait une grande idée forte, très intéressante qui était de réunir l'Est et l'Ouest du site, c'est-à-dire la Bourse de Commerce avec le nouveau Forum, tel que nous pouvons l'appeler.

C'est très bien de vouloir marier Jean et Jeannette, mais si Jeannette ne veut pas, ce n'est pas la peine de garder la robe de mariée et la grande allée centrale. Mais je suis pour marier Jean avec Jeannette, et je pense qu'il faut convaincre Jeannette, et nous le disons encore au niveau de la Bourse du Commerce.

Le troisième point de confusion, c'est bien sûr entre animation et culture, et j'ai déjà dit en introduction que le grand perdant, c'était le social. Je pense qu'effectivement, il faut équilibrer les choses et mieux les combiner, sachant que c'est toujours le public qui est la bonne locomotive du privé, c'est-à-dire que c'est la présence d'espaces publics, d'une place publique, une grande place publique pour Paris et l'Ile-de-France, avec donc la prise en compte de sa dimension de forum, mais de forum sur le fond et pas dans la forme, qui fera que les commerces qu'il y aura, quels qu'ils soient, marcheront forcément bien, comme l'a dit M. LEGARET.

Donc, ce vrai forum, c'est le quatrième point, nous ne vous demandons pas de nous accorder un nom, nous vous demandons de signer au bas de ce document une volonté, et effectivement une

volonté publique qui permette d'aller plus loin et qui indique clairement, à la fois aux Parisiens, à leurs journalistes, mais aux architectes, quelle est la direction que nous avons décidé tous ensemble de prendre. Et puisque nous sommes tous d'accord là-dessus, aussi bien sur le mot que finalement sur sa signification – M. LABORDE a cité tout simplement le dictionnaire –, M. LEGARET avec M. LE GARREC, je crois qu'il n'y a plus à balancer pour faire en sorte que ce projet soit celui réellement d'un nouveau Forum, d'un Forum civique, culturel, social, lié à la mixité des usages, et que cela doit être clairement signalé aux architectes. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre CAFFET

Nous arrivons donc au terme de cette réunion. D'abord, je vous remercie d'être restés jusqu'à 21 heures. Je vous réitère la proposition que j'ai faite tout à l'heure, à savoir que jusqu'à vendredi 12 heures, vous pouvez faire passer à la DU, à Mme FRADON, vos propositions et vos suggestions. On essaiera pendant le week-end de regarder tout ça et d'enrichir éventuellement ce cahier des charges.